

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT

.....  
SECRETARIAT GENERAL

.....  
DIRECTION GENERALE DU BUDGET

.....  
DIRECTION DE LA PROGRAMMATION  
BUDGETAIRE



BURKINA FASO  
*Unité- Progrès- Justice*

.....

---

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE ET ECONOMIQUE  
PLURIANNUELLE 2019-2021

---

RAPPORT POUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mai 2018

## **TABLE DES MATIERES**

TABLE DES MATIERES .....	2
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	3
INTRODUCTION .....	6
I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL .....	8
II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES .....	9
2.1. SECTEUR REEL .....	9
2.1.1. Situation économique sur la période 2015-2017 .....	9
2.1.2. Perspectives économiques en 2018 .....	11
2.2. SECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES.....	12
2.3. BALANCE DES PAIEMENTS .....	18
2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2015-2017 .....	18
2.3.2. La balance des paiements en 2018 .....	19
2.4. SECTEUR MONETAIRE SUR LA PERIODE 2015-2017 .....	20
III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2019-2021.....	20
3.1. LES PRIORITES DU BUDGET 2019 .....	21
3.1.1. Priorités dans le domaine de la gouvernance .....	22
3.1.2. Dans le domaine du Développement du capital humain .....	23
3.1.3. En matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.....	25
3.2. CADRAGE MACROECONOMIQUE 2019-2021 .....	28
3.2.1. Secteur réel.....	28
3.2.2. Balance des paiements .....	30
3.3. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2019-2021 .....	31
3.3.1. Hypothèses de projections .....	31
3.3.2. Evaluation des ressources selon le scénario de programme .....	33
3.4. Principaux indicateurs de convergence.....	43
3.5. DETERMINATION DES ENVELOPPES SECTORIELLES .....	44
3.5.1. Critères d'allocation des ressources .....	44
3.5.2. Situation des projets PPP.....	48
IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2019-2021 .....	50
4.1. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2019-2021 .....	50
4.2. ANALYSE DE LA DETTE SUR LA PERIODE 2019-2021 .....	51
V. OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT .....	52
5.1. COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	52
5.1.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2015-2018 .....	53
5.1.2. Projection des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales sur la période 2019-2021	54
5.2. ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT .....	56
5.2.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2015-2018 .....	56
5.2.2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021.....	59
5.3. ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE .....	59
5.3.1. Evolution de la situation financière entre 2015 et 2018 .....	60
5.3.2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2019-2021 .....	60
5.4. LES SOCIETES D'ETAT .....	61
5.4.1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2015 et 2018.....	61
5.4.2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2019-2021 .....	62
VI. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION .....	63
6.1. RISQUES SUR LE SECTEUR RÉEL .....	63
6.2. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE .....	64

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### ❖ LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Structure de l'encours de la dette publique entre 2015 et 2017 (%) .....	15
Tableau 2: Situation de la Balance des paiements sur la période 2015-2017 .....	19
Tableau 3: Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties entre 2012 et 2017. ....	20
Tableau 4: Récapitulatifs des hypothèses du cadrage macroéconomique .....	32
Tableau 5 : prévisions des natures de recettes selon le scénario de programme (en milliers de FCFA) ..	35
Tableau 6 : profil des critères de convergence sur la période 2017-2021 .....	44
Tableau 7 : Projections des budgets des CT sur la période 2019-2021 (en milliards de FCFA) .....	56
Tableau 8: évolution du budget des EPE sur la période 2015-2018 (en milliards de FCFA) .....	58
Tableau 9: Projections au titre des EPE sur la période 2019-2021 (en milliards de FCFA).....	59
Tableau 10 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2019 et 2021 (en milliards de FCFA).....	61
Tableau 11: Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2015 et 2018 (en milliards de FCFA) .....	62
Tableau 12: Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2019 et 2021 (milliards de FCFA)...	62

### ❖ LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolutions et perspectives de croissance économique dans les différentes zones (%) .....	9
Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des contributions des valeurs ajoutées sectorielles sur la période 2014-2017 .....	10
Graphique 3 : Evolution du service de la dette publique entre 2010 et 2017 (milliards de FCFA) .....	16
Graphique 4 : Evolution du taux de croissance réel du PIB et des variations sectorielles .....	30
Graphique 5 : Evolution des recettes mobilisées et projetées sur la période 2017-2021 .....	36
Graphique 6 : Evolution des ressources des CT sur la période 2015-2017.....	53
Graphique 7 : Evolution des dépenses de fonctionnement des CT par source de financement sur la période 2015-2017 .....	53
Graphique 8 : Evolution des dépenses d'investissements des CT par source de financement sur la période 2015-2017 .....	54
Graphique 9 : Répartition des ressources des EPE en 2018.....	57
Graphique 10 : Évolution du résultat financier des organismes de protection sociale de 2015 à 2018 (en milliards de FCFA) .....	60

## Sigle et abréviations

<b>AE</b>	: Autorisation d'Engagement
<b>AEP</b>	: Adductions d'Eau Potable
<b>AEPS</b>	: Adductions d'Eau Potable Simplifiée
<b>AG-SE</b>	: Assemblée Générale des Sociétés d'Etat
<b>ANEEMAS</b>	: Agence Nationale d'Encadrement des Exploitations Minières Artisanales et Semi-Artisanales
<b>BCE</b>	: Banque Centrale Européenne
<b>CARFO</b>	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
<b>CBMT</b>	: Cadre Budgétaire à Moyen Terme
<b>CERAV-Afrique</b>	: Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique
<b>CFPO</b>	: Centre de Formation Professionnelle de Ouagadougou
<b>CGCT</b>	: Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CIPRES</b>	: Conférence Internationale de la Prévoyance Sociale
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>COVACC</b>	: Centre opérationnel de veille, d'alerte, de coordination de crise
<b>CP</b>	: Crédit de paiement
<b>CSD</b>	: Cadres Sectoriels de Dialogue
<b>CT</b>	: Collectivité Territoriale
<b>DGEP</b>	: Direction Générale de l'Economie et de la Planification
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DOB</b>	: Débat d'Orientation Budgétaire
<b>DPAM</b>	: Direction de la Prévision et des Analyses Macroéconomiques
<b>DPBEP</b>	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
<b>EPE</b>	: Etablissements Publics de l'Etat
<b>FBDES</b>	: Fonds burkinabè de développement économique et social
<b>FDA</b>	: Fonds de Développement de l'Agriculture
<b>FEC</b>	: Facilité élargie de crédit
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>FOB</b>	: Free On Board
<b>FONEPP</b>	: Fonds National d'Etudes et de Préparation des Projets
<b>FPDCT</b>	: Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales
<b>HDB</b>	: Hôpital de District de Bogodogo
<b>HIMO</b>	: Haute Intensité de Main d'œuvre
<b>IAP</b>	: Instrument Automatisé de Prévision
<b>IFU</b>	: Identifiant Financier Unique
<b>INSP</b>	: Institut National de Santé Publique
<b>IRA</b>	: Institut Régional d'Administration
<b>ITD</b>	: Inspection Technique des Douanes
<b>ITI</b>	: Inspection Technique des Impôts
<b>LFI</b>	: Loi de Finances initiale
<b>MATD</b>	: Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation
<b>MCB</b>	: Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>MPR</b>	: Modèle de Prévision des Recettes
<b>PADEL</b>	: Programme d'appui au développement des économies locales
<b>PAE/JF</b>	: Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes
<b>PDIT</b>	: programme de développement des industries touristiques
<b>PIP</b>	: Programme d'Investissements Publics
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PNR</b>	: programme national routier
<b>PPP</b>	: Partenariat Public Privé
<b>PSV</b>	: projet de Sécurisation des Visas
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et Financiers
<b>PUS-BF</b>	: Programme d'urgence pour le Sahel
<b>RAR</b>	: Reste à recouvrer
<b>SIGASPE</b>	: Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat
<b>SONAGESS</b>	: Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
<b>TPP</b>	: Taxe sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest africaine



## INTRODUCTION

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) est un outil de cadrage macroéconomique, budgétaire et financier qui couvre une période de trois ans. Il a pour objectif de renforcer la discipline macro-budgétaire en définissant une trajectoire des finances publiques en lien avec les critères de convergence de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Produit plusieurs mois avant le projet de loi de finances, il contribue à une meilleure allocation des ressources mobilisables en cohérence avec les orientations stratégiques des politiques publiques et les priorités du Gouvernement définies dans le Plan national de développement économique et social (PNDES). Dans ce sens, la première tranche du DPBEP devrait préfigurer le projet de loi de finances de l'année.

Le DPBEP revêt un intérêt particulier dans le cadre de la gestion des finances publiques car, il permet d'apporter une réponse technique aux problèmes d'articulation entre les stratégies de développement et le budget de l'Etat. Il permet également de situer la loi de finances dans une perspective pluriannuelle. Son élaboration tient compte du contexte national et international ainsi que des engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrit.

L'élaboration du DPBEP 2019-2021 intervient dans un contexte extrêmement difficile marqué par la recrudescence des attaques terroristes qui implique des mesures fortes et des investissements importants dans le domaine de la sécurité et de la défense du territoire pour mieux lutter contre ce fléau. Cet exercice intervient également dans un contexte de mise en œuvre d'un nouveau programme économique et financier soutenu par la Facilité élargie de crédit (FEC) conclu avec le Fonds monétaire international (FMI) sur la période 2018-2020.

Le document s'inscrit également dans la perspective du respect de l'engagement de la conférence des chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) de créer la monnaie unique en 2020 et qui implique de contenir le déficit budgétaire en pourcentage du PIB à 3% maximum. Le respect de ce critère cadre aussi avec les engagements du Gouvernement dans le cadre du programme avec le FMI.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi n° 008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso et la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances, le DPBEP est soumis à un Débat d'orientation budgétaire (DOB) à l'Assemblée Nationale (AN) au plus tard le 30 juin de chaque année.

Le présent DPBEP s'articule autour de six grandes parties :

- l'environnement international et régional;
- l'évolution récente et les perspectives économiques nationales ;
- les projections sur la période 2019-2021;

- l'analyse des finances publiques sur la période 2019-2021 ;
- les opérations financières des démembrements de l'Etat ;
- les risques potentiels et les mesures d'atténuation.

## **I. ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET REGIONAL**

Le DPBEP s'élabore dans un contexte international marqué par la reprise de l'activité économique, amorcée en milieu d'année 2016, soutenue principalement par les échanges commerciaux et la production industrielle. La croissance économique mondiale s'est établie à 3,7% en 2017 contre 3,2% en 2016, en accélération aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

En perspective pour 2018 et 2019, l'activité économique mondiale devrait se renforcer avec un gain de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 3,9% en 2018 et en 2019, en raison principalement du maintien des conditions financières mondiales favorables, du climat de marchés positif ainsi que de la réforme fiscale aux Etats-Unis.

L'inflation globale a progressé dans les pays avancés, du fait de la reprise du cours du pétrole et est restée relativement stable dans les pays émergents et en développement. En effet, elle s'est située à 1,7% en 2017 contre 0,8% en 2016 dans les pays avancés et à 4,2% contre 4,3% dans les pays émergents et en développement. En perspective, l'inflation serait de 1,9% en 2018 et 2,1% en 2019 pour les pays avancés d'une part, et de 4,5% et 4,3% pour les pays émergents et en développement, d'autre part.

**Dans la zone euro**, l'activité économique a affiché un dynamisme impulsé par la hausse de la consommation, l'amélioration de la rentabilité des entreprises et les conditions de financement favorables soutenues par les mesures de politiques monétaires de la Banque centrale européenne (BCE). La croissance s'est située à +2,4% en 2017 contre +1,7% en 2016. En perspective, pour 2018 et 2019, il est attendu une décélération de la croissance qui s'établirait respectivement à 2,2% et 2,0%.

**En Afrique subsaharienne**, la croissance économique est ressortie à 2,7% en 2017 contre 1,4% en 2016, sous l'effet d'un environnement extérieur plus favorable, du redressement de la production pétrolière au Nigéria, d'une vigueur de la production agricole en Afrique du Sud et au Nigéria et de l'atténuation de la sécheresse qui a frappé une grande partie de l'Afrique orientale et australe en 2016 et au début de 2017. En perspective, la croissance s'établirait à 3,3% en 2018 et 3,5% en 2019 sur fond d'amélioration de l'activité économique.

Concernant le taux d'inflation, il a baissé, passant de 11,3% en 2016 à 11,0% en 2017. Il devrait s'afficher à 9,5% en 2018.

**Dans l'UEMOA**<sup>1</sup>, l'activité économique a progressé de 6,7% en 2017 contre 6,6% en 2016, en liaison principalement avec l'essor des activités commerciales et manufacturières ainsi que celui des bâtiments et travaux publics.

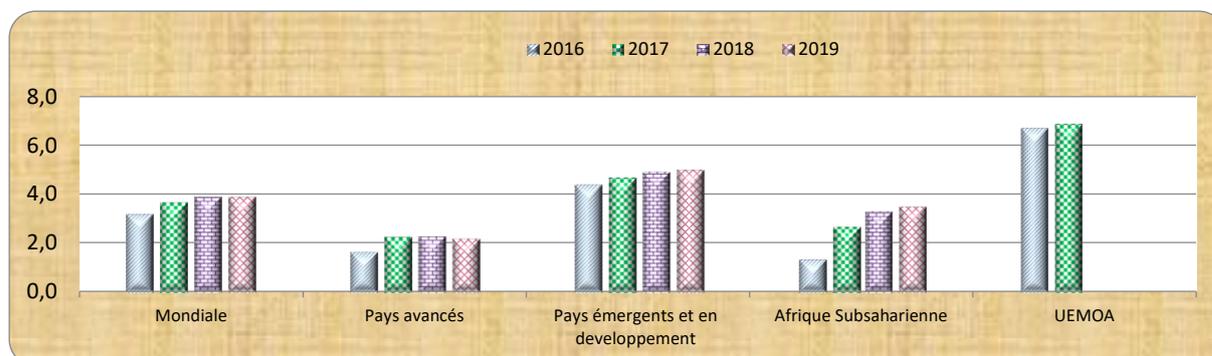
S'agissant **de l'inflation**, le taux, en glissement annuel, s'est établi à 0,9% au quatrième trimestre 2017 contre 1,2% au trimestre précédent. Cette évolution du niveau général des prix s'explique par un approvisionnement satisfaisant des marchés en produits

---

<sup>1</sup> Communiqué de presse de la BCEAO, 22 décembre 2017 et 2 mars 2018

agricoles locaux et en produits de pêche. En perspective, il est attendu un taux d'inflation de 1,2% en 2018 et 1,4% en 2019, en phase avec l'objectif de stabilité poursuivi par la BCEAO.

**Graphique 1: Evolutions et perspectives de croissance économique dans les différentes zones (%)**



Source : DGEP, CPC, mars 2018

## II. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES NATIONALES

L'analyse de l'évolution de la situation économique fait ressortir les résultats des différents secteurs économiques sur la période 2015-2017 ainsi que les tendances pour l'année 2018 qui serviront de base pour les projections de la période 2019-2021.

### 2.1. SECTEUR REEL

#### 2.1.1. Situation économique sur la période 2015-2017

Sur la période 2015-2017, l'activité économique intérieure s'est déroulée dans un contexte difficile marqué, entre autres, par des tensions géopolitiques et la crise sécuritaire dans le sahel. L'activité économique a également été éprouvée par une pluviosité peu satisfaisante durant deux campagnes agricoles (2015/2016 et 2017/2018), les récurrentes attaques terroristes et les multiples revendications sociales.

En dépit de ce contexte, l'activité économique a enregistré une reprise à partir de 2016, après une période de morosité en 2015. Le taux de croissance s'est établi à 6,7% en 2017 après 5,9% en 2016 et 3,9% en 2015. En moyenne annuelle, le taux de croissance est ressorti à 5,5% sur la période 2015-2017.

Sur la période sous revue, le secteur primaire a enregistré des performances contrastées, passant de -2,8% en 2015 à 5,2% en 2016 et à 0,8% en 2017. Cette évolution est imputable à l'agriculture vivrière et à l'agriculture de rente.

Quant au sous-secteur élevage, il a progressé en passant de 1,5% en 2015 à 4,5% en 2016 et à 4,3% en 2017.

La part du secteur primaire à la formation du PIB a été en moyenne de 29,0%.

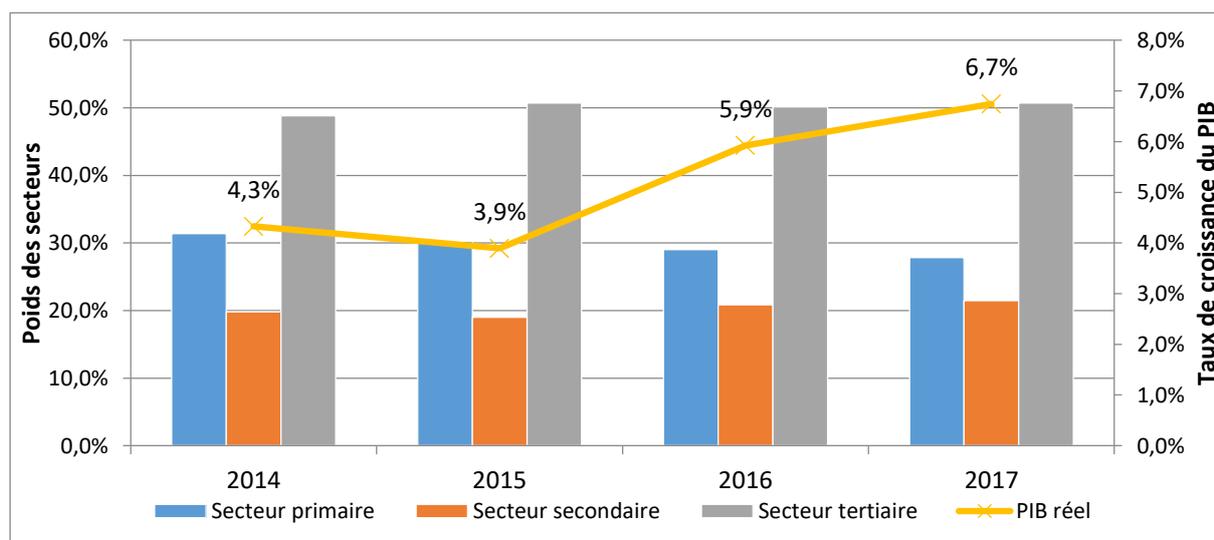
Le secteur secondaire s'est ressenti du ralentissement de la vigueur de l'activité dans les industries extractives et de l'égrenage coton, en lien avec la baisse des cours des

matières premières comme l'or, le coton et le zinc en 2015, et la baisse de la production de coton graine lors de la campagne agricole 2015/2016. Toutefois, cette situation a été contrebalancée par le dynamisme de l'activité dans les BTP, les industries manufacturières, l'électricité gaz et eau. Ainsi, la croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire s'est établie à 4,6% en 2015, 3,8% en 2016 et 10,4% en 2017. Globalement, la part du secteur secondaire à la formation du PIB a été de 20,4% en moyenne.

Le secteur tertiaire a été résilient sur la période en enregistrant une croissance moyenne de sa valeur ajoutée de 7,6% sur la période 2015-2017. Cette croissance a été portée par le dynamisme des branches « postes et télécommunications », « services financiers », ainsi que les « services non marchands ».

La contribution du secteur tertiaire à la croissance du PIB a été de 4,1 points de pourcentage en moyenne sur la période. Il est resté le secteur dominant dans la formation de la valeur ajoutée du PIB en s'établissant à 50,5% en moyenne sur la période sous revue.

**Graphique 2 : Evolution du taux de croissance du PIB réel et des contributions des valeurs ajoutées sectorielles sur la période 2014-2017**



**Source :** DGEP, IAP, CPC, mars 2018

Du côté **des emplois du PIB**, la croissance a été soutenue par la consommation et l'investissement ; les échanges extérieurs y contribuant négativement.

**La consommation finale globale** est passée de 3 795,3 milliards de FCFA en 2015 à 3 985,5 milliards de FCFA en 2016 pour s'établir à 4 140,8 milliards de FCFA en 2017. Cette évolution s'expliquerait essentiellement par la hausse de la consommation finale privée qui est passée de 2,7% en 2015 à 5,2% en 2016 et à 1,4% en 2017.

**La formation brute du capital fixe (FBCF)** a été en hausse de 5,9% en moyenne annuelle sur la période 2015-2017. Cette hausse a été portée essentiellement par la FBCF privée avec un accroissement de 10,6%, la FBCF publique ayant augmenté de

2,0% en moyenne annuelle sur la période. Sur la période sous revue, le taux d'investissement s'est établi à 34,6% en moyenne.

**Le solde des échanges extérieurs** est resté déficitaire en passant de -979,4 milliards de FCFA en 2015 à -892,2 milliards de FCFA en 2017, après un niveau de -892,5 milliards de FCFA en 2016.

**Pour ce qui est de l'inflation**, elle a été globalement contenue dans la norme communautaire de 3% maximum sur la période 2015-2017. En effet, elle est restée très modérée, se situant à 0,4% en moyenne.

La maîtrise de l'inflation s'explique par les mesures gouvernementales telles que : (i) la stabilisation des prix des hydrocarbures à la pompe, (ii) les subventions et les opérations de ventes à prix social de certains produits de grande consommation, (iii) l'exonération de taxes sur certains produits de grande consommation et (iv) la poursuite des opérations de contrôle des prix des produits de grande consommation.

### **2.1.2. Perspectives économiques en 2018**

L'activité économique en 2018 enregistrerait une accélération de son rythme de croissance. En effet, le taux de croissance du PIB réel ressortirait à 7,1% en 2018 contre 6,7% en 2017. Cette croissance attendue en 2018 serait tirée par l'ensemble des secteurs.

La valeur ajoutée du secteur primaire progresserait de 7,1% en 2018 après une hausse de 0,8% enregistrée un an plus tôt. Cette performance serait soutenue principalement par les sous-secteurs de l'agriculture vivrière (+14,1%) et de l'élevage (+4,3%).

Outre la bonne répartition spatio-temporelle de la pluviosité escomptée, qui devrait permettre l'atteinte de ces résultats, figurent entre autres actions, l'aménagement de nouveaux bas-fonds et de nouveaux périmètres irrigués, la mise à disposition des producteurs d'engrais, de semences améliorées et d'équipements agricoles ainsi que des technologies innovantes pour le captage d'eau. Le secteur enregistrerait également la mise en place d'unités d'égrenage de coton et de transformation locale de coton ainsi que l'intensification de la promotion de la consommation nationale des produits du coton. La part du secteur primaire dans la formation du PIB serait de 28,6% en 2018.

S'agissant du secteur secondaire, sa vigueur serait renforcée, sous l'impulsion de la bonne orientation de l'activité d'extraction, des BTP et de l'égrenage de coton, tirant profit de l'amélioration de l'offre d'énergie. La valeur ajoutée du secteur afficherait une croissance de 10,1% en 2018 contre 10,4% en 2017.

La bonne tenue de l'activité dans le sous-secteur des industries extractives s'expliquerait par la mise en exploitation du projet BOUERE DOHOUN de la société HOUNDE GOLD OPERATION SA et le plein régime du projet Bouly de la société BISSA GOLD SA. Ainsi, il est attendu au total une production d'or de 49 195,9 kg en 2018, en accroissement de 6,0% par rapport à 2017.

S'agissant des « BTP », la hausse de la croissance de sa valeur ajoutée de 8,0% en 2018 serait soutenue par la poursuite des importantes réalisations d'infrastructures dans les secteurs du transport, de l'énergie et du social. La part du secteur secondaire dans la formation du PIB serait de 20,9% en 2018.

Pour ce qui est du secteur tertiaire, il devrait rester dynamique avec une croissance de sa valeur ajoutée de 6,2% en 2018 après 8,1% en 2017. Cette croissance serait tirée tant par les services marchands (+5,5%) que par les services non marchands (+6,8%).

La bonne orientation de l'activité dans ce secteur serait soutenue par la poursuite des réformes en matière d'amélioration du climat des affaires, le dynamisme du secteur des télécommunications et des services financiers, la tenue de certaines manifestations à caractère international telles que la Semaine nationale de la culture (SNC), le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Salon international du tourisme et de l'hôtellerie de Ouagadougou (SITHO), le forum Africalia et le Tour du Faso.

La part du secteur tertiaire (y compris taxes et SIFIM) dans la formation du PIB ressortirait à 50,5% en 2018 et sa contribution à la croissance serait de 3,5 points de pourcentage.

Du côté des emplois du PIB, la croissance du PIB réel en 2018 serait portée par la consommation finale et l'investissement, les échanges extérieurs contribuant négativement (-0,7% point de pourcentage).

La poursuite des grands chantiers d'infrastructures socio-économiques, notamment le programme de développement des infrastructures dans le sahel, les investissements publics dans le cadre de la célébration tournante de la fête de l'indépendance, l'exécution des projets structurants dans le cadre du PNDES et la consolidation des investissements en matière d'énergie, d'infrastructures routières, de télécommunication et d'agro-sylvo-pastoral pourraient expliquer la bonne orientation des investissements publics.

L'amélioration du climat des affaires, la poursuite de l'exploration et l'exploitation minières, l'amélioration de l'offre d'énergie ainsi que la mise en œuvre effective d'un régime fiscal de faveur pour les pôles de croissance seraient les principaux catalyseurs de croissance des investissements privés.

S'agissant de l'inflation, sous l'hypothèse d'une projection à la hausse des prix du baril de pétrole, les mesures gouvernementales relatives à la lutte contre la vie chère et la mise en place des points de ventes des céréales aux personnes vulnérables, elle devrait demeurer dans la limite de la norme communautaire de 3% en 2018.

## **2.2. SECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES**

### **2.2.1. situation des finances publiques sur la période 2015-2017**

### a. Recettes totales et dons

Les recettes totales et dons ont été recouvrés à hauteur de 1 278,0 milliards de FCFA en 2015 ; 1 412,6 milliards de FCFA en 2016 et 1 583,6 milliards de FCFA en 2017. Entre 2016 et 2017, ils ont augmenté de 171,0 milliards de FCFA, soit 12,1%. Cet accroissement est imputable à la hausse des ressources propres (+158,8 milliards de FCFA) et à celle des dons (+12,1 milliards de FCFA).

Les recettes totales hors dons se sont établies à 18,6% du PIB en 2017 contre 18,1% en 2016, après un niveau de 17,0% du PIB en 2015. En valeur absolue, elles sont passées de 1 047,9 milliards de FCFA en 2015 à 1 230,5 milliards de FCFA en 2016 pour s'établir à 1 389,3 milliards de FCFA en 2017.

Cette hausse s'explique essentiellement par l'amélioration du niveau de recouvrement des « taxes sur biens et services » (+101,9 milliards de FCFA) et de l'« impôt sur revenus et bénéfices » (+37,5 milliards de FCFA). Les recettes totales sont composées de recettes fiscales à 89,1% en 2017 contre 87,4% en 2016 et 88,7% en 2015. Rapportées au PIB, les recettes fiscales sont ressorties à 15,1% en 2015, à 15,8% en 2016 pour s'établir à 16,5% en 2017.

L'accroissement des recettes fiscales est dû, d'une part, à l'amélioration des recettes minières et, d'autre part, à la mise en œuvre des principales mesures et actions ci-après :

- l'opérationnalisation de la facture normalisée et le contrôle de son application sur le terrain qui ont permis de sécuriser et d'améliorer le rendement de la TVA ;
- la mise en œuvre de la segmentation et le relèvement des seuils d'assujettissement à la TVA ;
- la réorganisation des services des impôts et l'ouverture de comptes au profit des receveurs ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale à travers le recensement fiscal permanent des contribuables ;
- la systématisation des relances des contribuables redevables et l'application du recouvrement forcé aux contribuables défaillants notoires ;
- le renforcement de la collaboration entre la DGI et les autres structures détentrices d'informations (DGD, COTECNA...) pour les recoupements d'information et la lutte contre la fraude ;
- le renforcement du système de suivi satellitaire des marchandises en transit (tracking system) sur tous les corridors de transit ;
- le respect des valeurs de référence des produits de grande consommation à l'importation et à l'exportation.

Quant aux **recettes non fiscales**, elles ont connu une baisse de 2,6%, passant de 155,1 milliards de FCFA à fin décembre 2016 à 151,0 milliards de FCFA à fin décembre 2017 contre un niveau de 118,7 milliards de FCFA en 2015.

S'agissant des dons, ils sont passés de 230,0 milliards de FCFA en 2015 à 182,1 milliards de FCFA en 2016 pour s'établir à 194,3 milliards de FCFA en 2017, en repli de 15,5% entre 2015 et 2017.

#### **b. Les Dépenses totales et prêts nets**

Les dépenses totales et prêts nets ont été exécutés à hauteur de 2 146,5 milliards de FCFA en 2017 (28,7% du PIB) contre 1 655,1 milliards de FCFA en 2016 (24,6% du PIB), soit une hausse de 481,4 milliards de FCFA. Cet accroissement est imputable aussi bien à une progression des dépenses en capital (+276,4 milliards de FCFA) qu'à celle des dépenses courantes (+199,9 milliards de FCFA).

Les dépenses courantes ont continué d'augmenter, passant de 15,0% du PIB en 2015 à 16,5% en 2016, pour s'établir à 17,7% en 2017, principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale respectivement de 7,1% en 2015, de 18,3% en 2016 et 11,4% en 2017.

En effet, la masse salariale a été exécutée à hauteur de 618,0 milliards de FCFA en fin décembre 2017, en hausse de 63,5 milliards de FCFA comparativement à son niveau une année plus tôt. L'accroissement de la masse salariale en 2017 s'explique principalement par la prise en compte des avancements statutaires, des effectifs additionnels et de l'incidence financière des accords conclus avec les partenaires sociaux. Les dépenses de fonctionnement, de transferts courants et les intérêts de la dette se sont accrus respectivement de 46,1 milliards de FCFA, de 86,2 milliards de FCFA et de 4,2 milliards de FCFA entre 2016 et 2017.

Concernant les dépenses en capital, elles ont augmenté de 49,8% en 2017 en ressortant à 831,3 milliards de FCFA. Cet accroissement s'explique aussi bien par celui des investissements financés sur ressources propres (+68,5%) que par celui des investissements financés sur ressources extérieures (+16,7%).

#### **c. Le solde budgétaire et le financement**

Le déficit global base engagement s'est dégradé entre 2015 et 2017, passant de 2,2% du PIB en 2015 à 3,7% en 2016 pour s'établir à 7,6% en 2017. En valeur absolue, le déficit sur la période est passé de 133,6 milliards de FCFA en 2015 à 252,5 milliards de FCFA en 2016 pour se situer à 562,9 milliards de FCFA en fin 2017.

Le déficit global base caisse s'est établi à 426,1 milliards de FCFA, couvert par un financement extérieur net de 74,3 milliards de FCFA et un financement intérieur net de 350,7 milliards de FCFA.

Le financement extérieur net est ressorti à 1,0% du PIB en 2017 après avoir atteint 2,0% du PIB en 2016 et 1,4% du PIB en 2015. Cette évolution en 2017 s'explique

essentiellement par le non décaissement des prêts programmes. Quant au financement intérieur net, il s'est situé à 2,1% du PIB en 2015, 0,5% en 2016 et 4,7% en 2017.

#### **d. La dette publique**

Le Burkina Faso a recours au marché monétaire et financier comme source alternative de financement. En 2017, l'**encours de la dette publique** s'est situé à 2 745,9 milliards de FCFA contre 2 497,0 milliards de FCFA au 31 décembre 2016, soit une hausse de 10,0% imputable essentiellement à sa composante intérieure. En effet, à fin décembre 2017, l'encours de la dette intérieure a augmenté de 293,2 milliards de FCFA soit 40,1% sur un an, tandis que la dette extérieure a connu une baisse de 43,1 milliards de FCFA correspondant à 2,5%.

La dette intérieure est passée de 573,5 milliards de FCFA à fin décembre 2015 à 731,0 milliards de FCFA à fin décembre 2016 pour atteindre 1 024,2 milliards de FCFA en 2017. Le taux de croissance de la dette intérieure passe donc de 27,5% en 2016 pour atteindre 40,1% en 2017, soit une progression de 33,8% en moyenne annuelle entre 2016 et 2017.

Quant à la dette extérieure, son encours est passé de 1 615,1 milliards de FCFA en 2015 à 1 766,1 milliards de FCFA à fin décembre 2016 pour s'établir à 1 721,7 milliards de FCFA en fin d'année 2017. La dette extérieure est majoritairement constituée de la dette multilatérale dont la part est de 87,7% tandis que celle intérieure est constituée de 93,4% de titres publics.

**Tableau 1: Structure de l'encours de la dette publique entre 2015 et 2017 (%)**

<b>Intitulé</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
<b>Dette extérieure</b>	<b>73,8</b>	<b>70,7</b>	<b>62,7</b>
Dette multilatérale	63,0	61,0	55,1
Dette bilatérale	10,8	9,7	7,6
<b>Dette intérieure</b>	<b>26,2</b>	<b>29,3</b>	<b>37,3</b>
Allocation de DT5	0,9	0,6	0,4
Banques commerciales	3,5	2,5	1,8
Bons et obligation du trésor	21,0	25,7	34,8
Institutions non financières	0,7	0,5	0,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

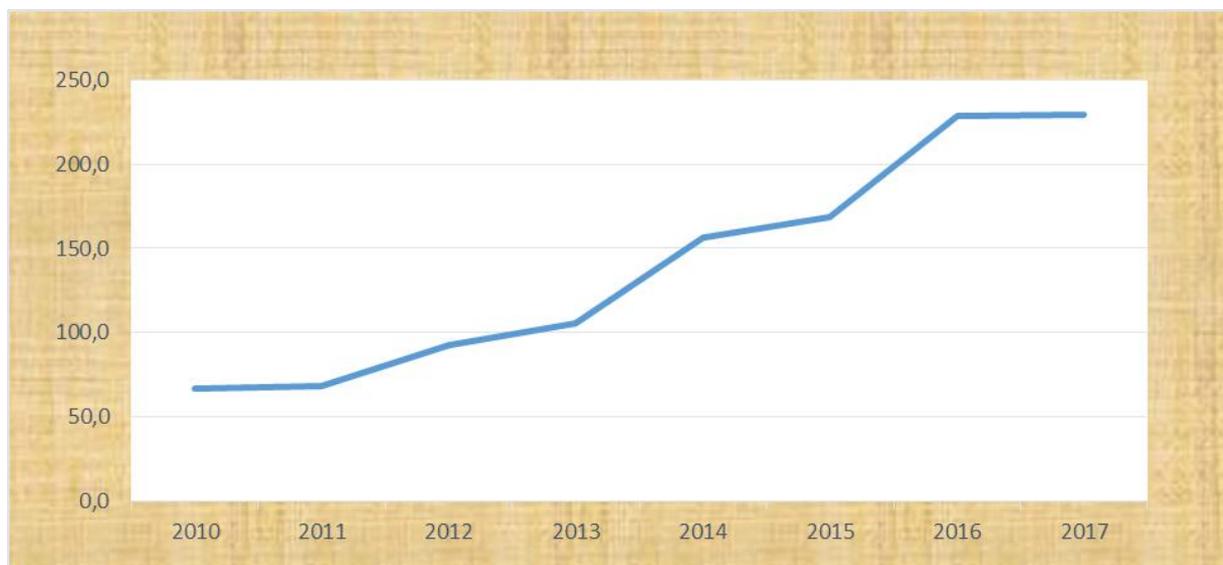
*Source* : DGTCP/ DDP

Le ratio « encours de la dette publique rapporté au PIB » est passé de 36,8% en 2016 à 36,6% en 2017 pour un seuil communautaire de 70% au maximum. Il faut souligner que le seuil retenu par le FMI est de 50% maximum.

S'agissant du **service de la dette publique (intérêts et principal)**, au 31 décembre 2017, il s'est chiffré à 229,2 milliards de FCFA dont 70,4 milliards de FCFA pour la dette extérieure et 158,8 milliards de FCFA au titre de la dette intérieure. Comparativement à fin décembre 2016 où son montant était évalué à 228,4 milliards de FCFA, le service de la dette publique est resté relativement stable avec une progression de 0,4% à fin

décembre 2017. Le ratio « service de la dette sur recettes budgétaires » s'est situé à 16,5% en 2017 pour un seuil maximum de 18,0%.

**Graphique 3 : Evolution du service de la dette publique entre 2010 et 2017 (milliards de FCFA)**



Source : DGTCP/DDP

## **2.2.2. Perspectives des finances publiques en 2018**

### **a. En matière de recettes et de dépenses**

Le budget de l'Etat, exercice 2018, a été élaboré dans un contexte marqué principalement par la poursuite de la mise en œuvre du PNDES qui est le référentiel des interventions de l'État et de ses partenaires. Son exécution est, toutefois, marquée par une régulation préventive des dépenses jusqu'au second semestre 2018.

En effet, après la mise en place du budget 2018 et conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme FEC du FMI, il a été procédé à un blocage temporaire de certaines dépenses à hauteur de 264,0 milliards de FCFA. Pour cette institution, les prévisions de ressources propres sont très optimistes et il conviendrait d'être assez prudent afin d'éviter une éventuelle accumulation d'arriérés de paiement au cas où les performances des régies de recettes ne seraient pas à la hauteur des attentes du Gouvernement. Le niveau régulé pourra être libéré en fonction des tendances qui seront observées au cours du 1<sup>er</sup> semestre dans le rythme de mobilisation des ressources propres.

Face à cette situation, des mesures fortes sont envisagées pour booster les performances des régies de recettes pour une mobilisation effective des prévisions de la loi de finances 2018.

Au titre de ces mesures, on note entre autres :

- la mise en œuvre de la deuxième phase de la facture normalisée qui consiste à étendre son utilisation à tous les contribuables, à contrôler son usage et à appliquer des sanctions ;
- la mise en œuvre de la réforme de l'Identifiant financier unique (IFU) et du processus d'immatriculation, la révision des seuils d'assujettissement à la TVA et de la segmentation administrative en vue d'améliorer la gestion du portefeuille des contribuables et d'optimiser le rendement de la TVA ;
- la mise en œuvre des mesures nouvelles et des nouveaux impôts et taxes contenus dans le Code général des impôts entré en vigueur le 1er janvier 2018 ;
- la mise en œuvre de la stratégie de recouvrement des Restes à recouvrer (RAR) classés par ancienneté, par origine et par niveau de recouvrabilité ;
- la mise en œuvre des télés procédures pour améliorer le service offert aux contribuables, optimiser et sécuriser les recettes publiques ;
- l'informatisation de la chaîne du contrôle fiscal et la programmation selon l'analyse risque pour augmenter le nombre de dossier à vérifier par an et optimiser le rendement des contrôles fiscaux ;
- le renforcement du suivi satellitaire des marchandises en transit avec le déploiement des équipes mobiles d'alerte opérationnelles sur les différents corridors et la poursuite de l'exploitation des scanners dans les offices pour des contrôles efficaces des marchandises ;
- l'éclatement du Bureau des douanes de Bobo Gare (Bobo Inter) en trois bureaux (route, gare et hydrocarbure).

Le niveau de mobilisation des recettes totales et dons s'établirait à 1 855,5 milliards de FCFA à fin décembre 2018, en progression de 19,1%. Cette augmentation résulterait de l'accroissement des recettes fiscales (+198,9 milliards de FCFA) et des dons (+98,1 milliards de FCFA). Les recettes fiscales se situeraient à 17,9% du PIB à fin décembre 2018.

Quant aux dépenses totales et prêts nets, des mesures et réformes sont prévues à l'effet de rationaliser les charges courantes de l'administration en vue de dégager des économies qui seront affectées à l'investissement à savoir :

- l'encadrement de la gestion du carburant à travers des textes règlementaires en vue de la rationalisation de la consommation ;
- la limitation du nombre de voitures affectées aux membres du Gouvernement et présidents d'institutions ainsi que la réforme du système de véhicules de service et la réduction subséquente du parc automobile de l'Etat ;
- le plafonnement des crédits de communication pour les membres du Gouvernement et la restriction de l'ouverture des téléphones fixes ;

- la réduction des baux administratifs et des villas de fonction ;
- la rationalisation des missions et leur poids sur les dépenses publiques ;
- la mise en place de pools de véhicules à l'attention des ministères afin de réduire le nombre de véhicules affectés aux premiers responsables des différentes structures.

De même, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts de contrôle des effectifs à travers la pérennisation et la consolidation de l'enrôlement biométrique des agents publics de l'Etat émergeant sur le Système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) à l'effet de maîtriser progressivement la masse salariale. Par ailleurs, le Gouvernement a engagé un dialogue social sur les éléments de rémunération des agents de la fonction publique.

Tenant compte de ces mesures et des perspectives de mobilisation de ressources en fin d'année, les dépenses totales et prêts nets ressortiraient à 2 282,2 milliards de FCFA soit 28,5% du PIB. Les dépenses totales afficheraient un montant de 2 285,9 milliards de FCFA en 2018. Les dépenses courantes représenteraient 17,0% du PIB et les dépenses en capital seraient de 11,5% du PIB.

Les investissements financés sur ressources intérieures devraient passer à 602,4 milliards de FCFA (7,5% du PIB) en 2018 contre 570,4 milliards de FCFA en 2017, en hausse de 32,0 milliards de FCFA. Quant aux investissements sur ressources extérieures, ils s'établiraient à 308,7 milliards de FCFA, soit 3,9% du PIB.

Le déficit global découlant des opérations financières de l'Etat se situerait à 396,7 milliards de FCFA, soit 5 % du PIB.

#### **b. En matière de dette publique**

L'encours de la dette projeté à fin 2018 se situe à 2 678,1 milliards de FCFA contre 2 745,9 milliards de FCFA à fin 2017, soit une régression de 2,5%. Il se compose de 1 767,1 milliards de FCFA de dette extérieure et 911,1 milliards de FCFA de dette intérieure. Le taux d'endettement se situerait à 33,4% à fin 2018 contre 36,6% en 2017.

Le service de la dette publique se situerait à 453,1 milliards de FCFA en 2018 contre 229,2 milliards de FCFA en 2017. Il est dominé par le service de la dette intérieure qui est de 351,9 milliards de FCFA soit 77,7% du service de la dette.

### **2.3. BALANCE DES PAIEMENTS**

#### **2.3.1. Situation de la balance des paiements sur la période 2015-2017**

Les transactions du Burkina Faso avec le reste du monde, sur la période 2015-2017, ont été marquées par un accroissement plus important en valeur des exportations

(+158,2 milliards de FCFA en moyenne annuelle) que celui des importations (+140,2 milliards de FCFA en moyenne annuelle).

L'accroissement des exportations de biens en valeur, sur la période sous revue, est lié principalement aux ventes d'or non monétaire (+145,2 milliards de FCFA en moyenne l'an) et dans une moindre mesure aux expéditions de coton (+6,7 milliards de FCFA en moyenne l'an).

Quant aux importations de biens en valeur, sur la période, la progression est liée surtout à celle des principaux produits d'importation que sont les biens d'équipement (+88,4 milliards de FCFA par an) et les biens intermédiaires (+59,2 milliards de FCFA l'an), la facture énergétique s'étant contractée de 36,6 milliards de FCFA, du fait du repli du cours mondial du pétrole.

Ainsi, la balance commerciale est ressortie déficitaire, en passant de -142,7 milliards de FCFA en 2015 à -0,4 milliard de FCFA en 2016 pour se situer à -74,7 milliards de FCFA en 2017.

Le déficit des transactions courantes est ressorti à 529,4 milliards de FCFA en 2015 ; 462,4 milliards de FCFA en 2016 et à 573,2 milliards de FCFA en 2017. En pourcentage du PIB nominal, il est passé de 8,6% en 2015 à 6,8% en 2016 puis à 7,6% en 2017.

**Tableau 2: Situation de la Balance des paiements sur la période 2015-2017**

<b>BALANCE PAIEMENTS résumée (milliards de FCFA)</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Exportations, FOB	1 397,7	1 676,4	1 836,8
Importations FOB	1 540,4	1 676,7	1 911,5
Balance commerciale	-142,7	-0,4	-74,7
<b>Balance transactions courante. (dons off. inclus)</b>	<b>-529,4</b>	<b>-462,4</b>	<b>-573,2</b>
<i>Balance transactions courante. (dons off. inclus)/PIB nominal (%)</i>	<i>-8,6</i>	<i>-6,8</i>	<i>-7,6</i>
Compte de capital et d'opérations financières	808,7	705,0	505,9
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>283,6</b>	<b>239,3</b>	<b>-67,3</b>

**Source** : DGE/DPAM, BCEAO, cadrage DPBEP mars 2018

### **2.3.2. La balance des paiements en 2018**

Les échanges extérieurs seraient marqués en 2018 par une croissance des importations et des exportations, en liaison avec la bonne orientation des activités économiques domestiques. La baisse projetée du cours mondial de l'or conjuguée au relèvement des cours mondiaux du pétrole serait, entre autres, un facteur de dégradation de la balance commerciale, en dépit d'une progression attendue de la production minière. En outre, il est prévu une amélioration des entrées nettes de capitaux et des flux nets financiers avec le reste du monde.

Le déficit de la balance commerciale est projeté à 99,1 milliards de FCFA contre un déficit de 74,7 milliards de FCFA en 2017, en aggravation de 24,5 milliards de FCFA.

Cette évolution s'expliquerait par une hausse des importations (+112,8 milliards de FCFA) plus importante que celle des exportations (+88,3 milliards de FCFA).

Dans ce contexte, les transactions avec le reste du monde se traduiraient par un excédent du solde global de la balance des paiements en 2018 contre un déficit en 2017, en raison de l'amélioration du compte de capital, le compte d'opérations financières avec le reste du monde devant s'amoinrir.

#### 2.4. SECTEUR MONETAIRE SUR LA PERIODE 2015-2017

La situation monétaire intégrée fait ressortir un accroissement continu de la masse monétaire de 19,4% à 11,7% et à 19,8% respectivement en 2015, 2016 et 2017. Suivant l'évolution de ses contreparties, la masse monétaire est principalement tirée par le crédit au secteur privé. .

**Tableau 3: Evolution de la masse monétaire et de ses contreparties entre 2012 et 2017.**

Contrepartie de la masse monétaire	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Masse monétaire (M2)	1 700,6	1 885,5	2 093,1	2 499,6	2 790,9	3 344,7
<i>Variation en % de la masse monétaire</i>	15,6%	10,9%	11,0%	19,4%	11,7%	19,8%
Actifs extérieurs nets	738,1	509,3	97,3	163,2	402,1	380,2
Créances intérieures	1 109,9	1 485,3	1 821,3	1 975,2	1 986,0	2 366,1
Créances nettes sur l'Administration Centrale	-101,1	-34,8	44,3	17,9	-88,5	57,4
Créances sur les autres secteurs (crédit à l'économie)	1 211,0	1 520,1	1 776,9	1 957,4	2 074,5	2 308,7
<i>Variation en % du crédit à l'économie</i>	25,6%	25,5%	16,9%	10,2%	6,0%	11,3%
Passifs à caractère non monétaire	271,7	283,2	345,2	394,7	487,0	571,0
Autres postes nets	-124,3	-174,1	-519,6	-755,9	-889,8	-1 169,4
Masse monétaire en % du PIB	29,8%	31,9%	34,2%	40,6%	41,1%	44,6%
Crédit à l'économie en % du PIB	21,2%	25,8%	29,0%	31,8%	30,6%	30,8%

**Source :** BCEAO, mars 2018

Au regard du volume des crédits octroyés, l'économie burkinabè demeure faiblement financée (31% du PIB en moyenne entre 2015 et 2017) par le système bancaire, bien que des actions ont été entreprises depuis plusieurs années en vue de l'amélioration de l'accessibilité des agents économiques aux services bancaires et la réduction du coût du crédit ayant conduit notamment à la baisse des taux débiteurs bancaires contenus entre 6% et 9% et du taux d'usure qui est passé de 18% à 15%.

### III. PROJECTIONS SUR LA PERIODE 2019-2021

L'exercice de prévision sur la période 2019-2021 consiste à partir des éléments du contexte économique définis ci-dessus pour projeter les possibilités de mobilisation de ressources aussi bien internes qu'externes et à les affecter à la prise en charge des dépenses, en lien avec les priorités du Gouvernement sur la période considérée. Les prévisions qui en résultent doivent être sincères pour éviter des difficultés en cours d'exécution.

En vue d'assurer une sincérité et une crédibilité du cadrage budgétaire, les prévisions ont été faites sur la base :

- des projections du cadre macroéconomique qui définit les perspectives de croissance de l'activité économique sur la période afin d'assurer un lien avec le cadre budgétaire ;
- de l'évolution de la mobilisation effective des recettes sur la période 2015-2017 et du niveau d'exécution des dépenses en 2017 ;
- des perspectives pour le reste de l'année en lien avec les ajustements proposés pour le budget 2018. En effet, dans le cadre du programme avec le FMI, le Gouvernement s'est engagé à revoir les prévisions de recettes à la baisse de 15% en attendant la revue à mi-parcours qui fournira plus de précisions sur les tendances de mobilisation des ressources de 2018.

En outre, les prévisions du cadre budgétaire ont également tenu compte de la volonté affichée du Gouvernement d'accroître les ressources budgétaires pour les orienter vers les investissements structurants définis dans le cadre de ses priorités et choix stratégiques.

Enfin, l'incidence des différents protocoles d'accords signés avec les partenaires sociaux a été prise en compte.

La tranche 2019 du DPBEP 2019-2021 devrait préfigurer en principe le projet de loi de finances, exercice 2019 qui sera soumis à l'Assemblée nationale.

### **3.1. LES PRIORITES DU BUDGET 2019**

Adopté le 20 juillet 2016, le PNDES 2016-2020 entamera sa quatrième année de mise en œuvre en 2019. Les récentes évaluations de la mise en œuvre du PNDES font ressortir un niveau satisfaisant de l'atteinte des objectifs aussi bien au niveau de la mobilisation des ressources qu'au niveau de la réalisation des infrastructures socioéconomiques pour les populations.

Ainsi, les priorités du budget 2019 visent à consolider les acquis engrangés ces trois dernières années (2016-2018) et à booster l'exécution des engagements pris dans le PNDES. A cet effet, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PNDES dans la perspective de transformer structurellement l'économie Burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social.

Sur la période 2019-2021, les priorités sont orientées vers la consolidation des acquis dans les domaines de la promotion de la gouvernance, du développement du capital humain et de la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi.

### **3.1.1. Priorités dans le domaine de la gouvernance**

**Dans le domaine de la gouvernance**, le Gouvernement s'attellera à apporter une réponse appropriée à la menace terroriste en augmentant les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité. Pour ce faire, les actions porteront sur :

- le renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité à travers l'accroissement des effectifs des différentes forces et leur équipement en matériel adéquat ; toute chose qui contribuerait à améliorer certains indices de sécurité comme le taux de maillage du territoire national en services de sécurité opérationnels et le ratio agent de sécurité/population ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des services de renseignement pour leur permettre de parvenir à des résultats tangibles dans la lutte contre le terrorisme ; ;
- la mise en œuvre de la loi de programmation militaire.

De même, il sera procédé à : (i) l'élaboration de la politique de sécurité nationale, (ii) l'adoption de la stratégie de lutte contre le terrorisme, (iii) la production de passeports à puces électroniques, (iv) la production des cartes d'identité biométriques CEDEAO; (v) la mise en place de l'office central des investigations anti terroristes, (vi) la poursuite de la mise en œuvre du projet IRAPOL par l'interconnexion des commissariats de police et des brigades de gendarmerie et (vii) la poursuite de la mise en œuvre du projet de Sécurisation des Visas (PSV) du Burkina Faso.

**Au niveau de la protection civile**, il s'agira entre autres de : (i) poursuivre le recrutement d'élèves sapeurs-pompiers ; (ii) poursuivre la mise en place des plans ORSEC ; (iii) construire les casernes de sapeurs-pompiers à Manga, Gaoua, Dori, Tenkodogo, Dédougou, Fada, Ziniaré de 2018 à 2021, (iv) construire le troisième niveau du siège du Centre opérationnel de veille, d'alerte, de coordination de crise (COVACC) et (v) construire l'institut national de protection civile.

Par ailleurs, le Gouvernement mettra un accent particulier sur la mise en œuvre de programmes novateurs pour réduire la pauvreté au Burkina et réussir le passage de l'urgence à la résilience. Il s'agit :

- du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) d'un coût global de 455,34 milliards de FCFA, dont l'objectif global est de « contribuer à améliorer la sécurité des biens et des personnes dans la région du Sahel. Il permettra d'améliorer l'accès aux services sociaux de base et accroître la résilience des populations, renforcer la sécurité des populations, améliorer la gouvernance administrative et locale » ;
- du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) d'un coût de 339 milliards de FCFA qui vise l'émergence d'économies locales, inclusives, dynamiques et compétitives à même d'entraîner un essor économique et social de tout le pays.

En outre, les actions phares de cet axe du PNDES porteront sur :

- la consolidation de la démocratie, de la cohésion sociale, de la réconciliation et de la solidarité nationale;
- le renforcement des capacités des corps de contrôle en matière de lutte contre la corruption, la fraude et le faux;
- l'amélioration de l'accès à la justice à tous les citoyens ;
- la dynamisation des économies locales et la réduction des disparités régionales à travers l'aménagement efficace du territoire;
- le renforcement du financement du développement à travers l'opérationnalisation de la caisse de dépôt et de consignation, de la banque de l'agriculture, de la banque pour le financement des PME/PMI et la modernisation de l'administration fiscale et douanière.

### **3.1.2. Dans le domaine du Développement du capital humain**

Le renforcement du capital humain est indispensable pour assurer une croissance économique soutenue et élever durablement le revenu par tête d'habitant. Dans cette optique, les actions entreprises depuis 2016 dans le domaine de l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, la protection sociale et l'emploi seront intensifiées pour tirer profit de ce potentiel et faire du dividende démographique une réalité.

Ainsi, en matière d'éducation et de formation, les actions entreprises s'orienteront dans tous les ordres d'enseignements.

Au niveau de l'éducation post primaire et secondaire, les priorités seront dirigées vers :

- l'intensification dans la réalisation des infrastructures éducatives, notamment avec la poursuite du processus de normalisation de toutes les écoles, la réalisation de lycées dans toutes les communes rurales, la poursuite de la politique de construction des lycées techniques régionaux et la mise en place des cantines scolaires dans les écoles primaires, Collèges d'enseignement général et lycées d'ici 2020 ;
- l'accroissement et la formation du personnel enseignant et la disponibilité des manuels et moyens didactiques.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, en vue de trouver des solutions aux crises que connaissent les universités et instituts publics et faire de la recherche et l'innovation un levier important de la transformation structurelle de l'économie, les priorités seront axées sur :

- la poursuite de la politique de construction progressive des infrastructures universitaires modernes en quantité dans les universités et instituts publics ;

- la promotion des Technologie de l'information et de la communication (TIC) dans l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système ;
- le maintien de la subvention de l'acquisition d'ordinateurs portables par les étudiants bénéficiaires de l'aide ou du « prêt FONER » à hauteur de 70% afin de permettre à chaque étudiant de se doter d'un ordinateur portable et l'octroi de bourses d'excellence de troisième cycle (master et doctorat) pour renforcer et assurer le renouvellement du personnel enseignant ;
- la création de trois technopôles dans les domaines de la production pharmaceutique, de la transformation agro-alimentaire et de la transition énergétique ;
- le développement des capacités infrastructurelles et humaines du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) au service de la transformation structurelle de l'économie et la production des technologies et innovations au profit du développement socioéconomique.

Dans le domaine de la santé, les actions visant l'amélioration du système sanitaire pour le bien-être des populations ainsi que son accessibilité, amorcées en 2016, vont se poursuivre et se renforcer en 2019. Ainsi, il s'agira de :

- améliorer l'accessibilité des populations aux services sanitaires de base à travers le renforcement du mécanisme de la gratuité des soins en faveur de la mère, de l'enfant et des personnes âgées indigentes ;
- poursuivre la normalisation des Centres de santé et de promotion sociale (CSPS), des Centres médicaux avec antenne chirurgicale(CMA), de Centres hospitaliers régionaux (CHR) et la transformation des CSPS des chefs-lieux de communes rurales en Centres Médicaux (CM) ;
- opérationnaliser l'assurance maladie universelle ;
- rendre effective la gratuité des premiers soins d'urgence dans les formations sanitaires et améliorer leur qualité;
- accélérer la transition démographique pour déclencher le dividende démographique à travers la mise en œuvre du plan d'accélération de la planification familiale 2018-2020, ainsi que la promotion des pratiques innovantes en matière de planification familiale.

En matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la vision «zéro corvée d'eau » et l'amélioration du taux d'accès à l'assainissement (80% de la population en zone urbaine et 50% en milieu rural en 2020) demeurent les priorités. Pour y arriver, il s'agira de :

- intensifier la construction de réseaux supplémentaires d'adduction d'eau potable et la réalisation de nouveaux branchements au profit des usagers ;

- poursuivre la réalisation et la réhabilitation des Adductions d'eau potable (AEP) et les Adductions d'eau potable simplifiée (AEPS) afin de doter tous les chefs-lieux de communes rurales de systèmes d'eau potable modernes et améliorer ainsi leur approvisionnement en eau potable;
- poursuivre la mise en place des réseaux de drainage et de traitement des eaux usées dans les principales villes du pays et intensifier les campagnes de sensibilisation sur l'élimination des points d'eaux usées ou stagnantes.

En ce qui concerne l'emploi au profit des jeunes et des femmes et la protection sociale, le Gouvernement mettra l'accent sur la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'autonomisation économique des jeunes et des femmes (PAE/JF) dont l'ambition est de financer au moins 30 000 micro-projets qui généreront plus de 90 000 emplois. En vue de résoudre le problème du chômage et particulièrement le chômage des jeunes, d'autres actions phares seront poursuivies ou mises en œuvre. Il s'agit de :

- la poursuite du financement des microprojets en vue de promouvoir l'entrepreneuriat et la promotion de l'insertion socio-professionnelle des jeunes diplômés et des jeunes formés aux métiers ;
- la poursuite des actions à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) et des actions de promotion de programmes destinés à favoriser l'occupation permanente des jeunes et des femmes ;
- l'amélioration des transferts sociaux pour les plus pauvres et les plus vulnérables à travers des cash transfert et des transferts en nature (semences, engrais, vivres et matériels) au profit des ménages vulnérables, des familles et centres d'accueil des enfants en détresse.

### **3.1.3. En matière de dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et l'emploi**

L'année 2019 marquera un tournant pour l'amorce de la transformation structurelle de l'économie à l'horizon 2020, telle que déclinée dans le PNDES avec l'intensification de la mise en œuvre des investissements structurants pour faire du *levier 1* du schéma de transformation structurelle une réalité. Pour y arriver, les efforts d'investissements se concentreront dans les secteurs à fort potentialité durable afin d'offrir plus d'opportunités aux populations. A cet effet, les actions phares seront orientées dans le domaine de l'agro-sylvo-pastoral, l'énergie, les infrastructures de transport et de télécommunication, les industries de transformation et les mines, soutenues par la matrice des investissements stratégiques définie dans le PNDES.

S'agissant du domaine agro-sylvo-pastoral qui occupe une bonne partie de la population, notamment rurale, les principales actions viseront l'amélioration de la productivité du secteur avec un accent sur la promotion de la transformation des produits locaux. A ce titre, elles seront orientées vers :

- ✓ l'intensification des aménagements hydroagricoles ;
- ✓ la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance et de compétitivité agricoles, notamment les pôles de croissance de Bagré, de Samendéni - Sourou et la mise en place de mini-pôles agropastoraux dans les projets miniers existants et à venir ;
- ✓ l'amélioration de la couverture des besoins céréaliers grâce à la mise à disposition des producteurs d'engrais (NPK, Urée, DAP) et de semences améliorées à prix subventionnés;
- ✓ le renforcement des actions pour la maîtrise de l'eau, notamment la réhabilitation et la construction de barrage ;
- ✓ la modernisation de l'agriculture avec la promotion de la mécanisation agricole, l'appui conseil, la facilitation de l'accès aux intrants et au financement ;
- ✓ l'intensification des productions irriguées à travers l'aménagement de bas-fonds, de périmètres maraîchers et périmètres irrigués aménagés et la construction de petits ouvrages de mobilisation de l'eau ;
- ✓ la délimitation et la sécurisation des zones de pâturages et des couloirs de transhumances ;
- ✓ la création d'unités de production de tourteaux et d'aliments pour le bétail ;
- ✓ la création d'unités de transformation du bétail sur pieds en viande, des cuirs et peaux ;
- ✓ le renforcement de l'intégration agriculture-élevage, tout en améliorant la production dans ces deux secteurs ;
- ✓ la prévention des maladies d'animaux et épizooties.

Au niveau du secteur de l'énergie, l'accent sera mis davantage sur l'amélioration progressive de l'approvisionnement en énergie en vue de renforcer la compétitivité des entreprises, toute chose qui contribuerait à consolider les bases de la croissance économique. A cet effet, l'option d'une transition énergétique vers les énergies propres et renouvelables avec singulièrement une orientation vers l'énergie solaire reste de mise. Dans ce sens, il s'agira :

- d'accroître la capacité de production d'électricité à travers, notamment la construction de centrales solaires, la promotion d'installations solaires par les particuliers et la poursuite des projets en cours dans le domaine de la production hydroélectrique et de l'interconnexion avec le Ghana ;
- de promouvoir l'utilisation de l'énergie thermique d'origine solaire et bioénergétique par la mise en place d'une politique incitative de vulgarisation de l'utilisation de chauffe-eau et de cuiseurs solaires, le renforcement du système de production de biogaz, etc. ;

- de veiller au renforcement des capacités de stockage du pays en hydrocarbures à travers la réalisation des études pour l'installation d'un pipeline Bolgatanga-Bingo et la construction d'un pipeline sur la ligne Bouaké-Bobo-Dioulasso, dans la perspective de l'interconnexion avec la Côte d'Ivoire et le Ghana ;
- d'assurer la maintenance régulière des infrastructures énergétiques.

Dans le domaine des infrastructures routières, l'accent sera mis sur l'intensification de la réalisation des infrastructures de désenclavement (routières, ferroviaires et aéroportuaires) soutenue par le Programme national routier (PNR) et de télécommunication dans le souci de consolider l'essor économique du pays. A ce titre, les priorités concerneront entre autres :

- l'amélioration du linéaire de routes à travers le bitumage de routes, la réalisation de pistes rurales et l'entretien de routes bitumées et non bitumées ;
- la réalisation d'infrastructures modernes de transports telles que la construction de l'autoroute Ouaga-Yamoussoukro, l'aéroport de Donsin, la construction d'échangeurs et des voies de contournement afin de permettre le désenclavement du Burkina Faso et ses zones de production ;
- l'amélioration du débit internet et la proportion de personnes utilisant Internet à travers la mise en œuvre du projet G-CLOUD, la réalisation du réseau dorsal des télécommunications en fibre optique (Backbone), l'extension du Réseau informatique national de l'administration (RESINA) et le déploiement de cinq stations satellitaires.

Pour ce qui concerne les industries de transformation, l'option prise reste le renforcement de la transformation des produits locaux (coton, sésame, karité, autres) à travers la promotion des PME/PMI. A cet effet, les actions s'orienteront vers la consolidation de l'environnement des affaires et l'accès au financement en vue de promouvoir l'essor des industries manufacturières.

En outre, le Gouvernement compte mettre en place un programme d'urgence d'industrialisation afin de relancer l'exploitation des produits manufacturés et de réduire les importations, équilibrer la balance commerciale et créer d'importants emplois directs et indirects. A cet effet, les principaux secteurs prioritaires qui ont été sélectionnés sont le textile, les carrières et matériaux de construction, ainsi que les fruits et légumes.

Les priorités ci-dessus indiquées devront permettre au Burkina Faso de consolider la mise en œuvre de sa politique économique imprimée par le PNDES en vue d'atteindre les objectifs de croissance soutenue, inclusive et durable pour le bien-être des populations.

Il faut toutefois préciser que le choix porté sur ces domaines comme priorités n'implique en aucun cas l'abandon ou le non accompagnement des autres domaines. Il

s'agit plutôt d'un recentrage des actions Gouvernementales pour plus d'efficacité au regard de la contrainte de ressources.

### **3.2. CADRAGE MACROECONOMIQUE 2019-2021**

Le cadrage macroéconomique qui va sous tendre l'élaboration du cadre budgétaire a été fait en tenant compte de:

- la situation économique sur la période 2015-2017 ainsi que des perspectives de 2018 ;
- des ambitions de croissance fixées par le PNDES ;
- l'environnement international et national ;
- des engagements conclus dans le cadre du programme FEC conclu entre le Burkina Faso et le FMI;
- les hypothèses sur l'évolution des cours de principales matières d'exportation.

#### **3.2.1. Secteur réel**

Sous l'hypothèse d'une pluviosité favorable, d'une situation sécuritaire normalisée, d'une accalmie au niveau de la fronde sociale et d'une mise en œuvre satisfaisante du PNDES, la relance de l'activité économique devrait se raffermir sur la période 2019-2021. Le taux de croissance ressortirait à 6,6% en 2019, 6,9% en 2020 et 6,8% en 2021. Sur la période sous revue, le taux de croissance annuel moyen serait de 6,8% pour un taux moyen de 7,7% projeté dans le cadre du PNDES.

Les bonnes perspectives de croissance sur la période 2019-2021, seraient portées par le dynamisme du secteur agro-sylvo-pastoral, la bonne orientation du secteur secondaire et la vigueur du secteur des services (télécommunication, services financiers, transport) sous l'impulsion de la poursuite de la mise en œuvre des investissements structurants du PNDES.

Le secteur primaire enregistrerait une croissance de sa valeur ajoutée de 5,3% en 2019, tirée principalement par les sous-secteurs de l'agriculture de rente (10,1%), l'agriculture vivrière (+6,2%) et de l'élevage (+4,0%). Pour les années 2020 et 2021, le secteur primaire croîtrait en moyenne de 4,9% par an, sous l'impulsion de l'agriculture vivrière (+6,2%) et de l'agriculture de rente (+6,0%).

La bonne tenue de l'activité serait soutenue par les grands chantiers de modernisation et des actions en cours dans le secteur. Il s'agit entre autres, de l'aménagement des bas-fonds, l'amélioration de l'approvisionnement en intrants et semences agricoles, la mise à disposition d'équipements agricoles et la mise en place d'une banque spécifique pour son financement et la promotion de mécanismes innovants d'accès aux crédits agricoles (assurance agricole, entreposage agricole et warrantage).

La part du secteur primaire à la formation du PIB se situerait en moyenne à 28,5% sur la période et contribuerait à la croissance pour 1,1 point de pourcentage.

Le secteur secondaire afficherait une croissance de 3,3% en 2019, soutenue essentiellement par l'égrenage de coton (+33,7%) et les industries manufacturières (+9,3%), malgré une contraction de l'activité minière (-8,7%) en raison de l'épuisement projeté des réserves de deux mines des sociétés SOMITA et NETIANA.

Pour les années 2020 à 2021, la performance du secteur secondaire serait liée notamment, à la croissance des sous-secteurs de l'égrenage de coton (+11,8%) et des BTP (+9,3%). En particulier, les activités extractives devraient connaître un redressement avec une hausse de leur valeur ajoutée de 5,0% en 2020. En outre, le secteur serait porté par l'intensification des investissements dans les infrastructures économiques et sociales ainsi que l'amélioration progressive de l'approvisionnement énergétique du pays.

La contribution du secteur secondaire à la formation du PIB s'établirait à 20,2% en moyenne sur la période. Sa contribution à la croissance du PIB serait de 1,1 point de pourcentage.

Le secteur tertiaire connaîtrait un accroissement de sa valeur ajoutée de 8,6% en 2019 en liaison avec la croissance du commerce (+9,4%), des services financiers (+8,7%) et des transports (8,0%) ainsi que des services non marchands (8,7%). Pour les années 2020 et 2021, le secteur tertiaire, y compris « droits et taxes » et « Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) », afficherait une croissance moyenne de 7,7% tirée principalement par les services marchands (+7,9%).

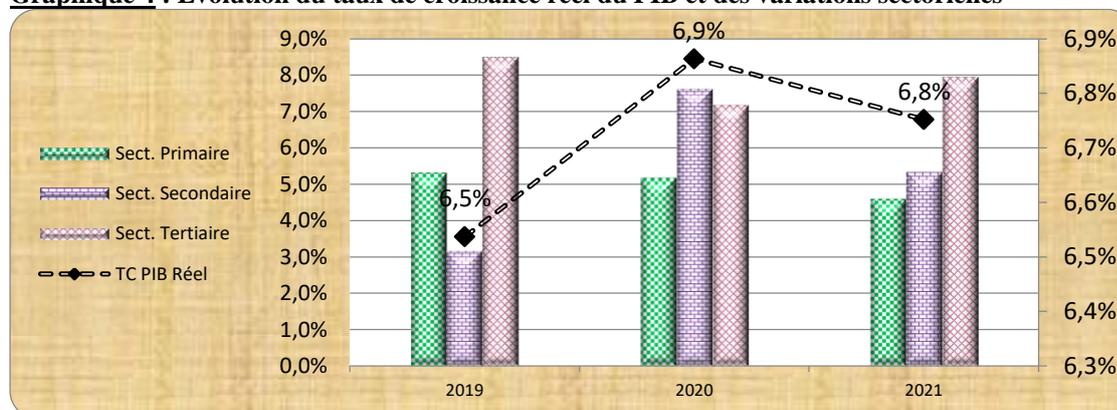
A la faveur des performances dans les secteurs primaire et secondaire, le secteur tertiaire bénéficierait sur la période 2019-2021 des retombées des activités touristiques et hôtelières à travers la mise en œuvre des programmes phares du secteur, notamment, le Programme de développement des industries touristiques (PDIT) et le programme de renforcement de l'attractivité des ruines de Loropéni. Il tirerait également profit de l'amélioration du climat des affaires, de l'intensification des échanges commerciaux intracommunautaires, des manifestations d'envergures internationales (SIAO, SNC, SITHO, FESPACO, etc.) et de l'appui aux acteurs de la culture et du tourisme à travers l'opérationnalisation du fonds de développement culturel et touristique.

Le secteur serait également soutenu par le dynamisme des postes et télécommunications en lien avec la mise en œuvre du projet Backbone national, du déploiement de la fibre optique et du développement des services innovants offerts par les entreprises de télécommunications. En outre, les services financiers resteraient dynamiques et maintiendraient leur contribution à la performance du secteur tertiaire avec le développement de la bancarisation et la promotion de l'inclusion financière.

La part de ce secteur (y compris droits et Taxes et SIFIM) dans la formation du PIB ressortirait à 51,3% et contribuerait à la croissance de 4,6 points de pourcentage sur la période 2019-2021.

Sur la période, le taux d'inflation serait contenu dans la norme communautaire de 3%.

**Graphique 4 : Evolution du taux de croissance réel du PIB et des variations sectorielles**



Source : DGEP/IAP mars 2018

### 3.2.2. Balance des paiements

Au titre de la balance des paiements, sur la période 2019-2021, en lien avec la reprise de l'activité économique intérieure, les échanges extérieurs se caractériseraient par une progression des importations (+5,5% en moyenne annuelle) plus marquée que celle des exportations (+4,1% en moyenne annuelle), traduisant une amélioration de la balance commerciale en 2020 suivie d'une dégradation en 2021. En effet, elle devrait passer d'un déficit de -160,0 milliards de FCFA en 2019 à -152,7 milliards de FCFA en 2020 puis à -206,4 milliards de FCFA en 2021.

La progression des exportations, sur la période sous revue, serait soutenue principalement par les expéditions de coton (+43,5 milliards de FCFA en moyenne par an), celles de l'or étant projetées en baisse (-7,3 milliards de FCFA en moyenne annuelle). Quant à la hausse des importations (+116,7 milliards de FCFA en moyenne l'an), en passant de 2 121,7 milliards de FCFA en 2019 à 2 374,5 milliards de FCFA en 2021, elle serait liée principalement aux biens d'équipements et aux biens intermédiaires.

Ainsi, la balance courante (en pourcentage du PIB) passerait de -7,1% en 2019 à -6,8% en 2020 pour se situer à -7,0% en 2021.

Quant au solde global, excédentaire sur la période, il s'améliorerait en passant de 146,1 milliards de FCFA en 2019 à 176,7 milliards de FCFA en 2020 et à 192,1 milliards de FCFA en 2021, en raison des investissements privés et dans une moindre mesure, des investissements directs ; ceux du secteur public étant en baisse.

### **3.3. CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2019-2021**

Sur la base des hypothèses macroéconomiques, il a été établi le Cadre budgétaire à moyen terme (CBMT) 2019-2021. Ce cadre permet sur la base de différents scénarii, de projeter les perspectives en termes de mobilisation de ressources et d'affecter ces ressources aux différentes natures de dépenses compte tenu des priorités du Gouvernement et de ses engagements avec ses partenaires.

Le cadrage budgétaire à moyen terme 2019-2021 a été réalisé suivant trois scénarii : le scénario optimiste ; le scénario pessimiste et le scénario de base.

Il est proposé que le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2019 soit élaboré en référence au scénario de base qui, en plus d'être réaliste en termes de capacités réelles de mobilisation des régies de recettes, permet de concilier les engagements du programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit du FMI et les ambitions affichées dans le PNDES.

Ce scénario est bâti sur les hypothèses de mise en œuvre du PNDES et tient compte des tendances observées dans l'évolution des agrégats macroéconomiques. Ce scénario intègre également les éléments de la loi de finances 2018 qui ont été ajustés pour prendre en compte les engagements pris avec le FMI relativement au respect du niveau de déficit à 5% en 2018. Enfin, il tient compte des éléments de la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES. Les projections de ce scénario tablent sur un taux de croissance de 6,6% en 2019 ; 6,9% en 2020 et 6,8% en 2021.

#### **3.3.1. Hypothèses de projections**

Les hypothèses ayant servi de base aux projections de l'évolution de l'économie burkinabè sur la période 2019-2021 ont porté aussi bien sur l'environnement international que national.

##### **Au niveau international :**

- le cours du dollar US : le cours moyen du dollar US se situerait à 548,5 FCFA en 2018 et se maintiendrait sur le reste de la période de projection ;
- le cours de l'once d'or en dollar US s'établirait à 1 244,5 en 2018. Il serait de 1 232,5 en 2019, de 1 220,4 en 2020 et de 1 208,3 en 2021 ;
- le cours du zinc projeté à 537 648 FCFA/tonne sur la période 2018-2021.
- le cours du baril de pétrole : le cours moyen du baril de pétrole a été projeté à 64,5 dollars US en 2018. Il se situerait à 68,0 dollars US en 2019, à 69,1 en 2020 puis à 70,2 dollars US en 2021 ;
- le cours du coton fibre : le cours du coton fibre ressortirait à 1 735,4 dollars US/tonne en 2018. Il s'établirait à 1 763,2 dollars US/tonne en 2019, à 1 791,0 dollars US/tonne en 2020 et à 1 809,6 dollars US/tonne en 2021.

##### **Au plan national :**

- la production céréalière : sous l'hypothèse d'une bonne répartition spatio-temporelle des précipitations et de la mise en œuvre des actions du Gouvernement pour accompagner le monde rural, la croissance de la production céréalière a été projetée à 21,2% en 2018, à 5,1% en 2019, à 5,8% en 2020 et à 7,0% en 2021, soit une croissance moyenne annuelle de 9,8% sur la période.
- la production cotonnière : sous l'hypothèse des actions du Gouvernement pour accompagner la filière et d'un prix au producteur incitatif, la production de coton-graine enregistrerait une croissance de 12,1% en 2018 après une hausse de 2,5% en 2017. En moyenne annuelle, elle progresserait de 8,3% sur la période 2019-2021. Quant au prix au producteur, son niveau de 245 FCFA/kg serait maintenu sur la période 2018-2021.
- la production minière : en s'appuyant sur les perspectives des sociétés minières avec l'entrée en production de nouvelles mines d'or, notamment celles de SEMAFO BOUNGOU BF SA, HOUNDE GOLD OPERATION SA (Projet BOUERE DOHOUN) et GRYPHON MINERALS SA (Nianka-Nogbelé), la production d'or a été projetée à 49 195,9 kg en 2018, à 45 759,2 kg en 2019, à 49 759,2 kg en 2020 et 2021. Quant au zinc, la production attendue serait de 173 327 tonnes valorisables par an sur la période 2018-2021. Enfin, sur la période de projection, il n'est pas attendu de production de manganèse en raison du contentieux qui n'est toujours pas levé entre l'Etat et la société TAMBAO SA.

**Tableau 4: Récapitulatifs des hypothèses du cadrage macroéconomique**

Rubrique	Scenari tendanciel/Hypothèse de mars 2018				
	2018	2019	2020	2021	Moy (19-21)
<b>Environnement international</b>					
Cours du dollar US/FCFA	548,5	548,5	548,5	548,5	<b>548,5</b>
Pétrole (en dollars le baril)	64,5	68,0	69,1	70,2	<b>69,1</b>
Or (en dollars l'once)	1 456,6	1 442,5	1 428,3	1 414,3	<b>1 428,4</b>
Coton (en dollars la tonne)	1 735,4	1 763,2	1 791,0	1 809,6	<b>1787,9</b>
Zinc (en millier FCFA/T)	537, 65	537, 65	537, 65	537, 65	<b>537, 6</b>
<b>Environnement national</b>					
Production céréalière (1000 T)	4924,6	5177,0	5477,2	5862,3	<b>5 505,5</b>
variation (en %)	21,2	5,1	5,8	7,0	<b>6,0</b>
Production de coton (1000 T)	782,5	868,1	916,2	992,1	<b>925,5</b>
variation (en %)	12,1	10,9	5,5	8,3	<b>8,3</b>
Production d'or (kg)	49 195,9	46 259,2	49 759,2	49 759,2	<b>48 592,5</b>
variation (en %)	6,0	-6,0	7,6	0,0	<b>0,5</b>
Production de Zinc (1000 T)	173,3	173,3	173,3	173,3	<b>173,3</b>

**Source** : Travaux DPBEP, à partir de l'IAP, mars 2018

### **3.3.2. Evaluation des ressources selon le scénario de programme**

Sur la base des hypothèses du scénario de programme, les recettes budgétaires seraient de 2 237,3 milliards de FCFA en 2019 ; 2 390,0 milliards de FCFA en 2020 et 2 619,3 milliards de FCFA en 2021.

Les dons projets se situeraient à 159,3 milliards de FCFA en 2019 ; 167,3 milliards de FCFA en 2020 et 167,3 milliards de FCFA en 2021, soit un taux de progression moyen de 2,5%. Toutefois, entre 2018 et 2019, il ressort une baisse des dons projets de 8,6%. La baisse des investissements réalisés sur dons en 2019 par rapport à 2018 s'expliquerait d'une part, par la faible capacité d'absorption des projets et programmes qui a conduit à un ajustement des prévisions et d'autre part, par le fait que beaucoup de projets financés par ce canal seront clôturés en 2018. Du reste, il est attendu la signature de la plupart des conventions en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

Les ressources propres se situeraient à 1 984,8 milliards de FCFA, 2 146,2 milliards de FCFA et 2 369,6 milliards de FCFA respectivement en 2019, 2020 et 2021. Les ressources propres enregistrent en prévision une augmentation moyenne de 9,3% sur la période avec un accroissement de 12,7% entre 2018 et 2019. Entre les réalisations de 2017 et les prévisions de 2018, le taux d'accroissement des recettes a été de 36,5%.

Il faut rappeler qu'entre 2009 et 2013, période de référence au cours de laquelle, les performances des régies de recettes ont été assez satisfaisantes, le taux d'accroissement moyen annuel des prévisions de recettes propres a été globalement de 12%. Ce niveau correspond également à celui retenu dans le plan stratégique de la Direction générale des impôts (DGI) en termes d'accroissement annuel des recettes.

Les prévisions du présent cadrage bien qu'au-delà des tendances habituelles devraient être appréhendées dans la dynamique de rupture à opérer dans la mobilisation des ressources propres pour un financement adéquat du budget de l'Etat. Cette option de rupture est accompagnée d'actions fortes en matière de modernisation des procédures de recouvrement de recettes avec notamment, la mise en place des télé- procédures, et l'adoption du nouveau code des impôts. Enfin, c'est un signal fort à l'endroit des régies de recettes qui devraient faire de l'atteinte de ces objectifs de véritables défis pour leurs administrations respectives.

Avec cet effort, le niveau des recettes totales devrait permettre de respecter les engagements en matière de déficit budgétaire rapporté au PIB de 3% maximum.

Les recettes fiscales passeraient de 1 792,3 milliards de FCFA en 2019 à 1 945,3 milliards de FCFA en 2020 et à 2 150,2 milliards de FCFA en 2021 correspondant à un taux d'accroissement moyen de 9,5% l'an. Cet accroissement serait de 11,5% entre 2018 et 2019.

Le taux de pression fiscale se situerait à 20,2% en 2019 ; 20,9% en 2020 et 21,4% en 2021 contre une prévision de 20,1% en 2018.

Les objectifs assignés à chaque régie sur la base de ce scénario de programme se présentent comme suit :

#### **La Direction générale des impôts (DGI)**

Au cours des trois derniers exercices budgétaires, la DGI a exécuté les objectifs de recouvrement qui lui ont été assignés à hauteur de 96,7% en 2015, 95,5% en 2016 et 93,4% en 2017. En moyenne, le taux d'exécution est de 95,2% sur la période triennale. En termes d'accroissement, les réalisations ont connu sur la période une augmentation annuelle moyenne de 12,3%.

Au titre de la loi de finances initiale 2018, l'objectif de recouvrement assigné à la DGI est de 918,9 milliards de FCFA soit une augmentation de 27,5% par rapport aux prévisions de 2017 et de 36,5% par rapport aux réalisations de la même année. Entre 2016 et 2017, les recettes recouvrées ont augmenté de 13,2%. Au cours des deux premiers mois de l'année 2018, les recettes budgétaires recouvrées par la DGI se chiffrent à 110,4 milliards de FCFA pour des objectifs de 136,6 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 80,8%. En rapportant cette réalisation à l'objectif annuel, il se dégage à fin février, un taux d'exécution de 12,0%.

Pour la période 2019-2021, les prévisions de mobilisation de la DGI se chiffrent 1 010,8 milliards de FCFA en 2019; 1 081,1 milliards de FCFA en 2020 et 1 205,2 milliards de FCFA en 2021 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,2%. Le taux d'accroissement des prévisions assignées à la DGI entre 2018 et 2019 ressortirait à 10,0%.

#### **La Direction générale des douanes (DGD)**

Le niveau de mobilisation des recettes enregistrées par la DGD est de 91,4% ; 95,3% et 95,3% respectivement pour les années 2015, 2016 et 2017, soit un taux de recouvrement moyen de 94,0% sur la période.

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, conformément à la Loi de finances initiale les prévisions de la DGD sont de 694,9 milliards de FCFA. A fin février 2018, les recettes douanières ont été recouvrées à hauteur de 95,0 milliards de FCFA, contre une prévision de 107,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 88,8%.

Comparées aux recettes mobilisées à la même période en 2017 (78,1 milliards de FCFA), il est enregistré un accroissement des recettes de 17,0 milliards de FCFA (+21,8%). Au regard de cet accroissement, on pourrait sans grand risque de se tromper espérer que la DGD pourra atteindre les objectifs qui lui ont été assignés en 2018. Par conséquent, aucun ajustement des prévisions n'a été opéré.

Les objectifs assignés à la DGD pour la période 2019-2021 se chiffrent à 796,0 milliards de FCFA en 2019 ; 874,9 milliards de FCFA en 2020 et 957,1 milliards de FCFA en 2021. Ces prévisions enregistrent une hausse annuelle moyenne de 9,7%. Entre 2018 et 2019, cet accroissement serait de 14,5%.

## Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP)

Les recettes mobilisées par la DGTCP sont pour l'essentiel, constituées de recettes de service. Le niveau d'exécution des prévisions de recettes s'est situé à 104,2%, 98,0% et 123,8% respectivement en 2015, 2016 et 2017. Le taux moyen d'exécution sur la période est de 107,9%.

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, les objectifs de recouvrement assignés à la DGTCP s'élèvent à 146,9 milliards de FCFA conformément à la LFI. A fin février, les réalisations cumulées des deux premiers mois de l'année se chiffrent à 19,5 milliards de FCFA sur des prévisions cumulées de 16,4 milliards de FCFA, affichant un taux d'exécution de 119,2%. A la même période de l'année 2017, les réalisations cumulées se chiffraient à 16,0 milliards de FCFA sur des prévisions cumulées de 12,0 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 123,3%. En rapportant les réalisations cumulées aux prévisions annuelles 2018, le taux d'exécution ressort à 13,3%. En somme, les tendances au niveau de la DGTCP sont assez bonnes et l'espoir de recouvrer entièrement les prévisions de l'année est permis.

Les prévisions au titre de la DGTCP (hors recettes de péage) s'élèvent à 178,0 milliards de FCFA, 190,2 milliards de FCFA et 207,3 milliards de FCFA respectivement en 2019, 2020 et 2021 soit un accroissement annuel moyen de 7,9%. Entre 2018 et 2019, il est enregistré une hausse des prévisions de la DGTCP de 21,9%.

**Tableau 5 : prévisions des natures de recettes selon le scénario de programme (en milliers de FCFA)**

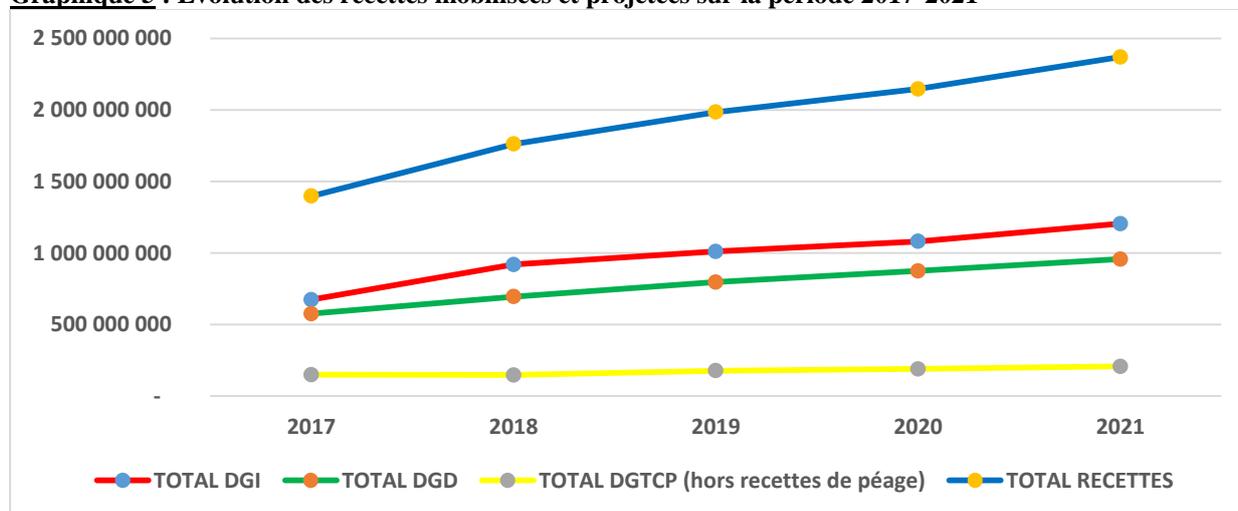
Nature de recettes	2019	2020	2021
<b>Prévision DGI</b>			
1. BIC/PM	-	-	-
2. IS	270 672 796	287 546 176	340 709 076
3. IUTS	147 508 413	154 630 084	164 801 261
4. Autres Directs	80 687 350	87 695 366	94 702 843
5. Propriété	14 480 868	15 794 065	17 112 645
6. TVA	361 658 961	392 013 079	427 924 184
7. ADE	45 514 358	48 547 908	52 925 236
8. Autres B&Sces	89 688 856	94 265 054	106 334 645
9. TDF	588 664	622 104	677 174
<b>Synthèse DGI par nature</b>			
Recettes fiscal (RF)	1 010 800 267	1 081 113 834	1 205 187 063
Recettes non fiscales (RNF)	-	-	-
Recettes en capitales (RC)	-	-	-
<b>TOTAL DGI</b>	<b>1 010 800 267</b>	<b>1 081 113 834</b>	<b>1 205 187 063</b>
<b>Prévision DGD</b>			
1. TVA	411 245 044	450 267 818	491 987 330
2. TPP	96 027 930	106 128 930	116 723 775

3. Autres B&Sces	9 544 329	10 259 067	10 915 355
4. DD	202 146 077	223 403 237	245 699 141
5. Autres Comm. Inter.	25 833 552	27 779 662	29 567 673
6. ARF	31 191 356	40 218 427	43 496 494
7. ARNF	20 011 135	16 807 541	18 724 289
<b>Synthèse DGD par nature</b>			
Recettes fiscal (RF)	775 988 288	858 057 141	938 389 766
Recettes non fiscales (RNF)	20 011 135	16 807 541	18 724 289
Recettes en capitales (RC)	-	-	-
<b>TOTAL DGD</b>	<b>795 999 423</b>	<b>874 864 683</b>	<b>957 114 055</b>
<b>Prévision DGTCP</b>			
1. Autres recettes fiscales	5 503 716	6 117 363	6 575 120
2. Péage	-	-	-
3. Autres DFA (Ensemble Ministère et institutions)	38 899 316	40 875 763	44 823 700
4. Cessions actions*	-	-	-
5. Dividendes*	36 697 164	38 200 658	42 971 686
6. Autres PF*	6 340 013	7 597 244	8 545 603
7. Produits divers non classes*	5 339 000	5 912 155	6 365 159
8. ARNF*	85 220 662	91 493 753	97 984 813
<b>Synthèse DGTCP par nature</b>			
Recettes fiscal (RF)	5 503 716	6 117 363	6 575 120
Recettes non fiscales (RNF)	166 156 142	176 482 328	192 145 358
Recettes en capitales (RC)	6 340 013	7 597 244	8 545 603
<b>TOTAL DGTCP</b>	<b>177 999 871</b>	<b>190 196 935</b>	<b>207 266 081</b>

**Source : Modèle de Prévisions des recettes (DGESS/MINEFID)**

Le graphique suivant présente l'évolution des recettes mobilisées en 2017 et projetées sur la période 2018-2021.

**Graphique 5 : Evolution des recettes mobilisées et projetées sur la période 2017-2021**



Pour permettre l'atteinte des objectifs de mobilisation de ressources, des mesures et actions suivantes seront mises en œuvre. Il s'agit notamment de :

- l'élargissement de l'assiette fiscale par un recensement permanent, la fiscalisation du secteur informel, la rationalisation des exonérations fiscales et la modification des dispositions relatives à la définition des prestations de services dans le sens de la fiscalisation du commerce électronique ;
- le renforcement des actions de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales, le faux et la corruption par l'informatisation de la chaîne du contrôle fiscal, le renforcement et la diffusion de l'information à caractère fiscal et l'intensification des recoupements d'informations avec les administrations financières et actions de contrôle de l'Inspection technique des impôts (ITI) ;
- la consolidation du principe de la segmentation qui permettra d'améliorer d'une part, la gestion du portefeuille des contribuables des grandes et moyennes entreprises et d'autre part, les recettes fiscales ;
- l'engagement de procédures de recouvrement forcé à l'encontre des contribuables reliquataires ;
- la création et l'opérationnalisation des antennes fiscales dans les communes à forte potentialité fiscale ;
- la modernisation et la simplification des procédures de déclaration et de paiement par la mise en œuvre des télé-procédures et la promotion des moyens modernes de paiement ainsi que l'emploi des moyens coercitifs pour procéder au recouvrement des émissions en vue d'améliorer le suivi des obligations fiscales ;
- la création de cadres de concertation avec les structures de gestion des marchés et yaars et des associations de commerçants dans le but de développer un partenariat avec ses entités ;
- la poursuite de la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal ;
- la mise en place d'un contrat de performance avec tous les chefs d'office ;
- le renforcement du contrôle des offices par les directeurs régionaux et l'Inspection technique des douanes (ITD) ;
- le respect des valeurs de référence des produits de grande consommation ;
- la mise en place d'un numéro vert pour la dénonciation des cas de corruption ;
- l'organisation d'opérations de bouclage à l'échelle nationale sur les véhicules automobiles et sur les motocycles ;
- le retrait des permis ou titre pour toute société minière qui n'honorerait pas ses engagements vis-à-vis de l'Etat ;

- la poursuite des activités de prospection de nouvelles recettes en vue de l'élargissement de l'assiette des recettes de service ;
- la modernisation à travers l'informatisation de la gestion de certaines natures de recettes notamment, les recettes sur la délivrance des titres de transports, les recettes sur la délivrance des passeports ordinaires, des visas d'entrée sur le territoire national et les recettes minières ;
- le contrôle des sociétés minières en termes de rapprochement des données sur les royalties déclarées et les quantités réelles d'or vendu ;
- la maîtrise du circuit de commercialisation de l'or au Burkina Faso.

#### **a. Evaluation des dépenses**

L'évaluation des dépenses s'est faite en tenant compte, d'une part, de la cohérence entre le cadre macroéconomique et le cadre budgétaire et, d'autre part, des engagements relatifs au pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité des Etats membres de l'UEMOA institué par l'acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015 ainsi que les Cadres sectoriels de dialogue (CSD) avec les PTF. Il a également été pris en compte les incidences des engagements pris par l'Etat vis-à-vis des différents partenaires y compris le fonds monétaire international et la banque mondiale.

Ainsi, le niveau des investissements est celui projeté dans le cadre macroéconomique de sorte à assurer le financement de l'investissement nécessaire à l'atteinte des objectifs de croissance projeté pour la période 2019-2021 en lien avec le PNDES. Le niveau des investissements a également tenu compte des autorisations d'engagements déjà consommées qui nécessiteront des crédits de paiement pour les liquidations.

Les dépenses de personnel sont projetées en tenant compte du personnel présent, des départs, des nouvelles entrées et de l'incidence des engagements du Gouvernement vis-à-vis des partenaires sociaux. Il faut relever que l'évaluation des dépenses de personnel montre une forte évolution d'une année à une autre liée aux engagements pris avec les partenaires sociaux.

Les charges financières de la dette découlent quant à elles, de l'échéancier de la dette et des perspectives d'endettement.

Les dépenses d'acquisition de biens et services ainsi que de transferts courants ont été arrêtées en lien avec l'objectif de déficit et en tenant compte des coûts des activités récurrentes de l'administration ainsi que de l'incidence financière de certains engagements pris par le Gouvernement.

Le principe de la rationalisation des charges courantes de l'administration a également guidé les projections des enveloppes globales des dépenses d'acquisition de biens et services ainsi que de transferts courants.

Enfin, les dépenses de transferts en capital résultent des prévisions des différentes dépenses y relatives et de la situation d'exécution antérieure de cette catégorie de dépenses. L'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et de consignation ainsi que de la banque agricole ont également a également été prise en charge dans les projections des transferts en capital.

Sur cette base, les dépenses budgétaires totales se chiffrent à 2 503,6 milliards de FCFA en 2019 ; 2 650,4 milliards de FCFA en 2020 et 2 877,2 milliards de FCFA en 2021, soit un taux annuel moyen de progression de 7,2% avec une hausse de 4,9% des dépenses courantes et un accroissement de 10,9% des dépenses en capital.

Les dépenses en capital représentent en moyenne 39,0% des dépenses budgétaires totales tandis que les dépenses courantes seraient de 61,0% en moyenne sur la période de projection.

Les dépenses en capital passeraient de 948,8 milliards de FCFA en 2019 à 1 020,8 milliards de FCFA en 2020 pour se situer à 1 165,7 milliards de FCFA en 2021 soit un taux de progression moyen de 10,9%. Entre 2018 et 2019, les dépenses en capital enregistrent une contraction de 13,7%. Cette baisse s'explique comme indiqué plus haut par la clôture de certains projets d'investissement

et l'attente de signature de certaines conventions dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

Les investissements sur ressources propres sont projetés à 646,2 milliards de FCFA, à 716,5 milliards de FCFA et 861,5 milliards de FCFA respectivement en 2019, 2020 et 2021 soit une hausse annuelle moyenne de 15,6%.

Ils représentent en moyenne 71,6% des dépenses totales d'investissements et 34,1% des recettes propres de l'Etat.

Les dépenses courantes évaluées respectivement à 1 554,8 milliards de FCFA en 2019 ; 1 629,6 milliards de FCFA en 2020 et 1 711,5 milliards de FCFA en 2021 représentent en moyenne 61,0% des dépenses totales et 75,5% des ressources propres.

Le poids des dépenses courantes reste dominé par celui des dépenses de personnel qui afficherait un montant de 835,9 milliards de FCFA en 2019, 896,6 milliards de FCFA en 2020 et 969,6 milliards de FCFA en 2021 soit un accroissement annuel moyen de 7,7%.

Il convient de préciser que le niveau des dépenses de personnel a été projeté en tenant compte des perspectives réelles de 2018. En effet, selon les prévisions de la loi de finances initiale, cette catégorie de dépenses serait de 630,0 milliards de FCFA. Toutefois, les besoins réels pour l'année 2018 au regard des différents accords signés avec les partenaires sociaux seraient de 670,0 milliards de FCFA.

Afin de disposer d'une base sincère pour les projections, les prévisions de 2018 ont été corrigées pour tenir compte des besoins réels de 2018.

Les dépenses de personnel connaîtraient ainsi un accroissement annuel moyen de 7,7% sur la période 2019-2021. Entre 2018 (corrigé) et 2019, cette hausse serait de 24,8%. La masse salariale représenterait sur la période 33,6% des dépenses budgétaires totales et 41,6% des recettes propres.

Comparée aux recettes fiscales, la masse salariale se situerait à 45,9% en moyenne sur la période pour une norme communautaire de 35,0% maximum. En 2019, la masse salariale représenterait 46,6% des recettes fiscales.

Au regard de la proportion de plus en plus importante voir inquiétante des dépenses courantes notamment les dépenses salariales rapportées aux dépenses totales et aux ressources propres, la prise de mesures par le Gouvernement en vue de contenir ces dépenses pour dégager plus d'espace budgétaire pour le financement des investissements s'avère plus que nécessaire.

Si aucune mesure n'est prise pour renverser la tendance des dépenses courantes en général et les dépenses de personnel en particulier, il y'a de forts risques que l'Etat ne puisse plus à moyen terme dégager suffisamment d'espace budgétaire pour investir.

La charge financière de la dette représente, quant à elle, en moyenne 5,4% des recettes propres sur la période. En effet, après une hausse de 7,8% entre 2018 et 2019, elle connaîtrait une hausse annuelle de 7,3% pour se situer à 123,7 milliards de FCFA en 2021 après un niveau de 116,6 milliards de FCFA en 2020.

Les dépenses d'acquisitions de biens et services se chiffrent quant à elles à 154,9 milliards de FCFA en 2019 ; 164,0 milliards de FCFA en 2020 et 161,0 milliards de FCFA en 2021 soit une évolution annuelle moyenne de 2,0%. Entre 2018 et 2019, elles enregistreraient une hausse de 3,1 milliards de FCFA (soit 2,0%) liée aux prévisions d'eau, d'électricité et de téléphone. En effet, le Gouvernement s'est engagé à apurer les arriérés liés aux consommations d'eau, d'électricité et de téléphone dont l'incidence est de 10,0 milliards de FCFA. Cet apurement est étalé sur la période 2019-2021 avec une ouverture 3,4 milliards de FCFA en 2019. Par ailleurs, il a été pris en compte l'incidence financière de l'apurement des comptes d'imputation provisoires des missions diplomatiques et consulaires à hauteur de 3,1 milliards de FCFA.

Hormis ces deux ouvertures, les dépenses d'acquisition de biens et services auraient connu une baisse en conformité avec la politique de rationalisation des charges de fonctionnement de l'administration.

En vue de soutenir l'activité économique d'une part, et les couches les plus vulnérables d'autre part, l'Etat consent chaque année des dépenses fiscales en termes de subventions aux hydrocarbures, de gaz et d'exonérations sur les marchés publics. Ces dépenses sont passées en prévisions révisées, de 47,0 milliards de FCFA en 2010 à 57,0 milliards de FCFA en 2011 et à 62,0 milliards de FCFA en 2012. En 2014 et 2015, elles ont été contenues à 60,0 milliards de FCFA avant d'atteindre 73,5 milliards de FCFA en 2017.

Sur la période 2019-2021, ces exonérations et subventions ont été projetées à 65,0 milliards de FCFA l'an. A ces dépenses budgétisées, il faut ajouter d'autres exonérations à caractère ponctuel accordées par la Direction Générale des Douanes et la Direction Générale des Impôts.

Les dépenses de transferts courants, qui prennent en compte ces natures de dépenses, se chiffrent à 456,0 milliards de FCFA en 2019 ; 451,9 milliards de FCFA en 2020 et 456,6 milliards de FCFA en 2021.

Au regard de la tendance haussière de ces dépenses, des réflexions sont en cours en vue de leur maîtrise et d'une plus grande efficacité de la politique de subvention aux bénéficiaires.

## **b. Agrégats budgétaires selon le scénario de base**

### **L'épargne budgétaire**

L'épargne budgétaire qui se dégage du scénario de base proposé pour l'élaboration du budget 2019 se chiffrent à 430,0 milliards de FCFA en 2019 ; 516,6 milliards de FCFA en 2020 et 658,1 milliards de FCFA en 2021. Entre 2018 et 2019, l'épargne s'améliorerait de 13,5% et permettrait ainsi de prendre en charge une partie des investissements sur ressources propres.

### **Le déficit budgétaire global**

Le déficit budgétaire ressortirait à 266,3 milliards de FCFA en 2019 ; 260,4 milliards de FCFA en 2020 et 257,9 milliards de FCFA en 2021. Le déficit budgétaire s'améliorerait entre 2018 et 2019 de 161,3 milliards de FCFA permettant de respecter à partir de 2019 la norme communautaire en la matière.

Rapporté au PIB, le déficit représenterait 3,0% en 2019 ; 2,8 % en 2020 et 2,6% en 2021. Le niveau du déficit sur la période respecte les engagements pris avec le FMI dans le cadre du programme de FEC et la norme communautaire.

Ce déficit pourrait être couvert par les appuis budgétaires dont les montants prévisionnels en termes de dons se chiffrent à 93,3 milliards de FCFA en 2019 ; 76,5 milliards de FCFA en 2020 et 82,4 milliards de FCFA en 2021.

Il se dégagerait un déficit résiduel non couvert qui pourrait être pris en charge par les ressources de trésorerie notamment les emprunts projets et programmes ainsi que des emprunts obligataires dont le montant sera déterminé par la stratégie d'endettement public à moyen terme.

Ci-joint le cadre budgétaire à moyen terme 2019-2021 selon le scénario de base.

## CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2018-2021 SCENARIO DE BASE (en milliards de FCFA)

					(en milliards CFA)		
	RECETTES				DEPENSES		
	2018 ajusté	2019	2020	2021		2018 ajusté	2019
Taux de croissance du PIB	7,1%	6,6%	6,9%	6,8%			
PIB nominal	8 015,11	8 862,50	9 300,42	10 066,31			
Taux de pression fiscale	20,06%	20,22%	20,92%	21,36%			
<b>Recettes propres</b>	<b>1 760,78</b>	<b>1 984,80</b>	<b>2 146,18</b>	<b>2 369,57</b>			
<i>Recettes Fiscales</i>	1 607,98	1 792,29	1 945,29	2 150,15	<b>I- Ordinaires</b>	<b>1 381,76</b>	<b>1 554,79</b>
<i>Recettes non Fiscales</i>	148,67	186,17	193,29	210,87	charge financière de la dette	99,70	107,48
<i>Recettes exceptionnel</i>	4,13	6,34	7,60	8,55	Personnel*	670,00	835,90
<i>vente de produit</i>					acquisitions de biens et services	151,80	154,90
					Transferts courants	459,76	456,01
					Dépenses en atténuation des recettes	0,50	0,50
<b>Ressources extraordinaires</b>	<b>292,35</b>	<b>252,62</b>	<b>243,82</b>	<b>249,74</b>	<b>Epargne budgétaire</b>	<b>379,02</b>	<b>430,01</b>
<b>Dons</b>	292,35	252,62	243,82	249,74			
Dons projets	174,30	159,3	167,3	167,3	<b>Investissements</b>	<b>1 086,40</b>	<b>936,29</b>
Dons programmes	118,05	93,28	76,52	82,44	Etat*	777,70	646,24
					Dons	174,30	159,34
					Prêts	134,40	130,7
					<b>Transferts en capital</b>	<b>12,50</b>	<b>12,50</b>
					<b>Dépenses en capital</b>	<b>1 098,90</b>	<b>948,79</b>
<b>RECETTES BUDGETAIRES</b>	<b>2 053,13</b>	<b>2 237,42</b>	<b>2 390,00</b>	<b>2 619,31</b>	<b>DEPENSES BUDGETAIRES</b>	<b>2 480,66</b>	<b>2 503,59</b>
					<b>DEFICIT BUDGETAIRE</b>	<b>- 427,53</b>	<b>- 266,17</b>
					<b>besoin de financement/PIB</b>	<b>-5,3%</b>	<b>-3,0%</b>

Source : DGB

### **3.4. Principaux indicateurs de convergence**

Les projections des recettes et des dépenses ont permis de dégager les perspectives de convergence selon les critères de l'UEMOA. Sur la période, le Burkina Faso respecterait tous les critères de premier rang.

#### **Critères de premier rang**

**Ratio « solde budgétaire global, rapporté au PIB nominal » (norme  $\geq -3\%$ )** : ce ratio, qui est le critère clé, serait respecté sur la période de projection. En effet, il passerait de  $-3,0\%$  en 2019, à  $-2,8\%$  en 2020 pour se situer à  $-2,6\%$  en 2021.

**Taux d'inflation annuel moyen (norme  $\leq 3\%$ )** : il serait en amélioration continue sur la période, passant de  $1,9\%$  en 2019, à  $1,8\%$  en 2020 pour se situer à  $1,7\%$  en 2021, en conformité avec la norme communautaire ;

**Ratio « encours de la dette publique rapporté au PIB nominal » (norme  $\leq 70\%$ )** : en conformité avec la norme communautaire sur la période, ce ratio passerait de  $37,5\%$  en 2019, à  $41,1\%$  en 2020 pour s'établir à  $34,2\%$  en 2021. Toutefois, tenant compte du rythme de progression annuel de l'encours de la dette et du service de la dette entre 2007 et 2017 ( $+25,6\%$ ) et du ratio du service de la dette sur les recettes budgétaires et de la détérioration de la notation CPIA « Country policy and institutional assessment » consécutive aux troubles de 2014 et 2015, il serait indiqué de poursuivre une politique prudente d'endettement.

#### **Critères de second rang**

**Ratio « masse salariale sur recettes fiscales » (norme  $\leq 35\%$ )** : il serait en amélioration continue sur la période 2019-2021, passant de  $46,6\%$  en 2019, à  $46,1\%$  en 2020 pour se situer à  $45,1\%$  en 2021. Cette norme ne serait pas respectée sur la période sous revue ;

**Taux de pression fiscale (norme  $\geq 20\%$ )** : sur la période 2019-2021, ce ratio s'améliorerait de façon continue jusqu'au respect de la norme communautaire en 2020. En effet, il afficherait un niveau de  $20,2\%$  en 2019 ;  $20,9\%$  en 2020 et  $21,4\%$  en 2021.

En somme sur la période 2019-2021, le Burkina Faso respecterait les trois critères de premier rang. Quant aux deux critères de second rang, en dépit d'une amélioration continue, ils ne seraient pas respectés sur la période de projection.

**Tableau 6 : profil des critères de convergence sur la période 2017-2021**

	Normes	Réal. 2017	Est. 2018	Projections		
				2019	2020	2021
<b>Critères de premier rang</b>						
Solde global base engagement, dons compris, sur le PIB nominal	≥ -3%	-7,5	-5,3	-3,0	-2,8	-2,6
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	0,4	1,2	1,3	1,8	1,7
Ratio de l'encours total de la dette sur PIB nominal	≤ 70%	36,6	33,4	37,5	41,1	34,2
<b>Critères de second rang</b>						
Ratio masse salariale sur recettes fiscales	≤ 35%	49,9	41,7	46,6	46,1	45,1
Taux de pression fiscale	≥ 20%	16,5	20,1	20,2	20,9	21,4

Source : CNPE

### **3.5. DETERMINATION DES ENVELOPPES SECTORIELLES**

#### **3.5.1. Critères d'allocation des ressources**

La détermination des enveloppes sectorielles tient compte de certains engagements avec les partenaires techniques et financiers ainsi que des priorités du Gouvernement pour la période de projection. Ces priorités ont été arrêtées sur la base de la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES.

Les enveloppes sectorielles ont également été déterminées en tenant compte des échanges qui ont eu lieu entre les ministères et institutions et le ministère en charge des finances sur leur programmation pour la période triennale relativement aux activités récurrentes et aux besoins nouveaux.

Enfin, les nouvelles mesures prises au cours de cette année qui n'avaient pas été budgétisées et qui auront une incidence sur les budgets 2019, 2020 et 2021 ont également été intégrées dans les enveloppes sectorielles.

##### **a. Au niveau des dépenses de personnel**

La projection a nécessité la collecte d'un certain nombre d'informations auprès des ministères et institutions sur les effectifs entrant et sortant pour la période 2019-2021 ainsi que l'extraction de données relatives à l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017 et aux prévisions de celui de 2018 ajustées des perspectives en la matière. Le rapprochement des informations ainsi recueillies a permis de procéder à la détermination du budget de base pour la projection des éléments de rémunération, les autres composantes étant respectivement projetées sur la base des prévisions de sorties définitives et de coefficients de proportionnalité déterminés par ministère et institution.

### **b. Au niveau des dépenses d'acquisition de biens et services et des dépenses de transferts courants**

La détermination des enveloppes de référence sur la période de projection s'est appuyée sur la situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2017, la loi de finances initiale 2018, les charges récurrentes et incompressibles de l'administration et la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants ainsi que les orientations et les décisions à incidence financière prises par le Gouvernement. Les critères de détermination des enveloppes de référence tiennent compte des coûts des plans d'actions en lien avec les objectifs des budget-programmes.

### **c. Au niveau des dépenses d'investissements**

Les propositions de détermination des enveloppes sectorielles ont été faites en tenant compte d'un certain nombre de critères à savoir :

- l'incidence financière des Autorisations d'engagements (AE) déjà accordées dans les lois de finances 2017 et 2018 ;
- la matrice de réformes stratégiques et d'investissements structurants du PNDES ;
- les coefficients de pondération des secteurs et sous-secteurs prioritaires selon les axes du PNDES;
- les taux d'absorption des crédits de 2017 et ;
- la loi de finances initiale 2018.

Sur la base de ces critères, les enveloppes sectorielles ont été déterminées par ministère et institution en vue de l'élaboration de la circulaire budgétaire qui donnera les orientations pour l'élaboration de la loi de finances, exercice 2019.

Les enveloppes par nature de dépenses et par ministère et institution sont jointes en annexe.

### **d. Répartition du Programme d'investissements publics (PIP) par secteur prioritaire**

Le cadrage macroéconomique a projeté un niveau d'investissement de 605,2 milliards de FCFA en 2019, soit une baisse de 22,7% par rapport aux prévisions de la loi de finances 2018. En 2020 et 2021, le montant de l'enveloppe des investissements serait respectivement de 682,5 milliards de FCFA et 827,5 milliards de FCFA.

La répartition de ces niveaux d'investissement entre les secteurs prioritaires du Gouvernement s'est faite en trois étapes.

○ La couverture des dépenses spécifiques, récurrentes et incompressibles

La répartition de l'enveloppe globale a d'abord consisté à l'identification d'un certain nombre de dépenses spécifiques dont les propositions d'allocation s'élèvent à un montant de 115,7 milliards de FCFA. Ledit montant a été reparti ainsi qu'il suit :

- 2,4 milliards de FCFA pour le Sommet présidentiel ;
- 4,0 milliards de FCFA pour la révision de l'avion présidentiel ;
- 4,0 milliards de FCFA pour la lutte contre le VIH-SIDA pour honorer les engagements du Gouvernement vis-à-vis des Partenaires techniques et financiers (PTF) ;
- 6,0 milliards de FCFA au profit du Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) ;
- 2,5 milliards de FCFA au profit du programme de construction et d'acquisition d'ambassades. Ce montant est destiné à la prise en charge du loyer issu de la construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire exécuté en Partenariat public privé (PPP) ;
- 6,2 milliards de FCFA pour le Fonds national d'études et de préparation des projets (FONEPP) ;
- 2,0 milliards de FCFA pour le Fonds national de logement en vue du respect de l'engagement du Gouvernement vis-à-vis de la Banque de l'Habitat ;
- 20,8 milliards de FCFA pour prendre en charge le loyer lié au contrat de PPP pour la construction de l'échangeur du nord ;
- 2,7 milliards de FCFA pour prendre en charge le loyer du contrat PPP au titre de la sécurisation des titres de transport et la ré-immatriculation des véhicules;
- 13,0 milliards de FCFA au titre de la commémoration du 11 décembre ;
- 33,9 milliards de FCFA au titre des mesures sociales ;
- 2,0 milliards de FCFA au profit du programme de réfection et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- 1,2 milliards de FCFA pour prendre en charge le Programme d'équipement de l'Administration publique.

En vue de faire face aux charges récurrentes (incidences financières) des mesures sociales engagées en faveur des ménages pauvres et vulnérables, des jeunes diplômés ainsi que de certaines catégories de la population, une enveloppe financière de 33,9 milliards de FCFA est proposée au titre de l'année 2019 pour prendre en charge les dépenses ci-dessous :

- 4,0 milliards de FCFA au titre du Fonds burkinabè de développement économique et social (FBDES) ;

- 2,5 milliards de FCFA pour la prise en charge de l'unité de dialyse ;
- 1,0 milliard de FCFA consacré au Plan de riposte aux épidémies ;
- 0,9 milliard de FCFA pour la promotion de la santé dans les communes ;
- 3,4 milliards de FCFA pour la prise en charge des agents de santé à base communautaire ;
- 1,0 milliard de FCFA au titre de la consolidation des filets sociaux ;
- 0,5 milliard de FCFA pour l'appui aux groupes vulnérables et actions à caractère social ;
- 8,0 milliards de FCFA au titre de la prise en charge des mesures gouvernementales pour l'emploi des jeunes diplômés ;
- 11,0 milliards de FCFA au titre du programme d'appui à la sécurité alimentaire (y compris SONAGESS).
- 0,2 milliard de FCFA pour la prise en charge du Projet de traitement et de valorisation de déchets plastiques ;
- 1,5 milliard de FCFA pour les travaux HIMO.

Cette enveloppe qui est en hausse de 5,4% par rapport à celle de 2018 (32,2 milliards de FCFA) représente une part budgétaire de 5,6% de l'enveloppe totale des dépenses d'investissement. Cette hausse s'explique essentiellement par le respect de l'engagement avec l'Union européenne d'accroître le stock de sécurité alimentaire de 45 000 à 50 000 tonnes. Cela a eu pour conséquence l'augmentation de la dotation de la SONAGESS passant de 9,5 milliards de FCFA en 2018 à 11,0 milliards de FCFA en 2019.

Dans le cadre de la commémoration du 11 décembre, un montant de 13,0 milliards de FCFA est proposé pour la mise en œuvre des activités. Cette enveloppe est en baisse de 21,21% par rapport à celle de 2018 (16,5 milliards de FCFA) et se répartit comme suit :

- 1,0 milliard de FCFA pour la construction d'infrastructures sportives ;
- 10,0 milliards de FCFA pour la construction d'infrastructures routières ;
- 2,0 milliards de FCFA pour la construction de logements sociaux.

○ **La prise en compte des contreparties des projets sur financements extérieurs**

Les contreparties aux projets financés sur ressources extérieures sont estimées à 77,4 milliards de FCFA. Cette estimation a été faite sur la base d'un accroissement de 10,69% des propositions faites par les ministères et institutions au titre de la tranche indicative 2019 du PIP 2018-2020 pour la prise en charge des contreparties nationales des projets financés sur ressources extérieures. Cette augmentation vise à prendre en

compte les contreparties des projets dont les conventions de financement ont été signées après l'adoption du budget de l'Etat, exercice 2018.

Déduction faite des sous enveloppes financières préalablement allouées à la prise en charge des dépenses spécifiques y compris la réserve de précaution (125,7 milliards de FCFA) et à la prise en charge des contreparties aux projets financés sur ressources extérieures (77,4 milliards de FCFA), le reliquat de l'enveloppe financière globale destinée aux investissements qui s'établit à 402,1 milliards de FCFA est proposé pour être réparti comme suit : (i) 90% pour le financement des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre du PNDES soit un montant de 361,9 milliards de FCFA et (ii) 10% pour le financement des autres secteurs soit 40,2 milliards de FCFA.

- **La prise en compte des priorités**

L'enveloppe destinée au financement des secteurs prioritaires du PNDES a été répartie comme suit:

- 16,2% au secteur de production, soit 58,7 milliards de FCFA ;
- 36,8% pour le secteur de soutien à la production, soit 133,1 milliards de FCFA ;
- 21,1% pour le secteur social, soit 76,4 milliards de FCFA ;
- 3,4% pour le secteur de la gouvernance, soit 12,3 milliards de FCFA ;
- 22,5% pour le renforcement de la sécurité et la défense nationale, soit 81,4 milliards de FCFA.

Ainsi, l'axe du PNDES relatif à la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois occupe une part budgétaire de 53,0%, soit un montant de 191,8 milliards de FCFA. L'axe portant sur le développement du capital humain et celui relevant de la réforme des institutions et de la modernisation de l'administration enregistrent respectivement des parts de 21,1% et 25,9% pour des montants respectifs de 76,4 milliards de FCFA et 93,7 milliards de FCFA.

Cette répartition des crédits d'investissements par axe stratégique du PNDES sera d'avantage affinée après l'arbitrage des priorités d'investissements.

### **3.5.2. Situation des projets PPP**

Face aux contraintes budgétaires et à l'amenuisement de l'aide publique au développement, le Burkina Faso manifeste de plus en plus sa volonté d'impliquer le secteur privé dans la réalisation de ses objectifs de développement à travers le Partenariat Public Privé (PPP). C'est donc dans cette optique que le gouvernement burkinabè a adopté la loi n° 020-2013/AN portant régime juridique du Partenariat Public-Privé (PPP) au Burkina Faso, définissant les conditions de recours au PPP. Les

projets exécutés sous forme de PPP se répartissent en PPP marchands exécutés en BOT (Build Operate Transfert) et les PPP non marchands.

Chaque année, un programme de projets PPP est élaboré à travers la sélection des projets et programmes des départements ministériels. Le programme 2016 a été reconduit en 2017 compte tenu du retard accusé dans son élaboration. Ce programme avait retenu 94 projets émanant de 16 départements ministériels pour un coût estimé à **4 175,145 milliards FCFA**.

Au titre des PPP marchands figurent:

- ❖ le projet de modernisation, de sécurisation des titres de transports et de réimmatriculation des véhicules d'un montant de **15 319 133 695 FCFA** dont le contrat a été signé avec l'entreprise OBERTHUR TECHNOLOGIE SA pour une période de 5 ans. Le cumul des paiements effectués se situe à **2,9 milliards de F CFA**. Les montants prévisionnels pour la prise en charge du loyer sur la période 2019-2021 se chiffrent respectivement à **2,7 milliards de F CFA**, **2,5 milliards de F CFA** et **2, 3 milliards de F CFA** ;
- ❖ le projet de « Construction et exploitation d'un système d'émission de passeports à puce électronique (e-passeport) et d'archivage électronique des dossiers sous forme de BOT (2018-2022) » pour un montant de **9,59 milliards de francs CFA** dont la contractualisation a été faite avec l'entreprise « OBERTHUR TECHNOLOGIE SA » en 2017 ;
- ❖ le projet «Centrale solaire de 20MW de WINDINGA SA» d'un coût global de **25 milliards de F FCFA** dont la mise en œuvre a été confiée à la société WINDIGA SA ;
- ❖ Le projet de construction de la maison du Burkina en Côte d'Ivoire d'un coût global de **27, 55 milliards de F CFA** dont le contrat a été signé avec l'entreprise DECOTEC en 2014 enregistre une consommation de **19,724 milliards de F CFA**. La programmation cumulée sur la période 2019-2021 est de **7,5 milliards de F CFA**.

Au titre des PPP non marchands, on note le projet de construction de l'échangeur du nord avec un coût global de **95 403 651 801 F CFA** dont la mise en œuvre est à la charge de l'entreprise SOGEA SATOM. La consommation sur la période 2016-

2018 se chiffre à **16 244 681 974 FCFA**. La programmation globale sur la période 2019-2021 est de **62 322 892 872 FCFA**.

#### **IV. ANALYSE DES FINANCES PUBLIQUES SUR LA PERIODE 2019-2021**

##### **4.1. OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT SUR LA PERIODE 2019-2021**

Les perspectives des finances publiques sont bâties autour des hypothèses de projections du cadrage macroéconomique de mars 2018 pour la période 2019-2021 ; les opérations financières pour l'année 2018 se tablent sur les données de la LFI 2018 et du Programme avec le FMI.

Les recettes projetées pour la période 2019-2021 proviennent des résultats générés par le Modèle de prévision des recettes (MPR).

Pour la période de projection (2019-2021), le Gouvernement entend mener une politique budgétaire en adéquation avec les critères de convergence de l'UEMOA et la soutenabilité de la dette publique.

Pour rappel, les hypothèses de base des finances publiques sur la période 2019-2021 sont bâties autour de l'atteinte des objectifs du PNDES et reposent sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité des différents budgets.

Les recettes budgétaires passeraient de 22,0% du PIB en 2018, à 22,4% du PIB en 2019 pour s'établir à 23,5% du PIB en 2021, soit une amélioration de 0,6 point de pourcentage en moyenne sur la période 2019-2021.

Les projections des appuis budgétaires sur la période 2019-2021 s'établiraient en moyenne annuelle à 0,9% du PIB après un niveau de 1,5% en 2018. Ces projections sont en adéquation avec les conventions signées et les intentions de décaissement des PTF.

Les dépenses totales et prêts nets se situeraient en moyenne par an à 28,4% du PIB sur la période de projection après avoir atteint 30,9% du PIB en 2018 sous l'effet conjugué du renforcement des effectifs de la fonction publique et de l'accroissement des investissements publics.

Le ratio « investissements publics sur ressources propres rapporté au PIB » se situerait en moyenne à 8,1% sur la période (2019-2021) après 9,8% en 2018, en lien avec la poursuite de la mise en œuvre du PNDES.

Le déficit global serait en amélioration sur la période pour se situer à 2,5% en 2021, en conformité avec la norme communautaire de 3% maximum, après un niveau de 5,3% du PIB projeté en 2018.

Le besoin de financement hors dons programmes ressortirait en moyenne à 3,6% du PIB sur la période de projection en passant de 541,8 milliards de FCFA en 2018, à

353,1 milliards de FCFA en 2019 pour s'afficher à 331,8 milliards de FCFA en 2021. Une grande partie du besoin de financement sera couverte par les appuis budgétaires et des ressources complémentaires recherchées à travers l'exploitation des nouvelles opportunités offertes au plan international par les institutions de développement.

Il sera également fait recours à des emprunts obligataires exclusivement destinés au financement de grands projets d'investissements déclinés par le programme d'investissement public et la matrice des réformes stratégiques et des investissements structurants du PNDES. D'autres sources de financement, provenant notamment des banques et des sociétés d'Etat, seront également exploitées et renforcées pour la prise en charge des investissements.

Les subventions de l'Etat aux collectivités territoriales et aux EPE devraient rester dans les enveloppes budgétaires fixées, en lien avec leur dotation historique et les besoins de renouvellement (conformément à l'avancée de la technologie) et d'acquisition et la réalisation des équipements et des infrastructures (équipements et infrastructures vétustes ou tombés en désuétude).

L'Etat poursuivra les paiements des cotisations sociales de son personnel au profit de la CARFO et de la CNSS en vue d'éviter une accumulation d'arriérés.

#### **4.2. ANALYSE DE LA DETTE SUR LA PERIODE 2019-2021**

L'encours de la dette publique passerait de 2 678,1 milliards de FCFA en 2018 à 3 321,8 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 3 439,8 milliards de FCFA en 2021. Les perspectives de nouveaux financements (intérieurs et extérieurs) sur la période 2019-2021 expliquent cette croissance progressive. Sur la période, l'encours de la dette augmenterait en moyenne de 2,5%.

Sur la période de projection, le taux d'endettement public respecterait la norme communautaire fixée à 70% maximum en ressortant à 37,6% en moyenne annuelle sur la période 2019-2021.

En ce qui concerne le service de la dette publique, l'augmentation constatée au niveau du stock de la dette aura un impact sur le service qui connaîtrait également une tendance haussière sur la période 2019-2021.

Les estimations du service de la dette ont été faites sur la base de la dette existante au 10 mars 2018 et des hypothèses d'émission de nouvelles dettes intérieure et extérieure.

En ce qui concerne la dette intérieure, le plan d'émission de titres pour l'année 2018 a été reconduit sur la période de projection. Ce plan prévoit des émissions de bons du Trésor de 400,0 milliards de FCFA par an dont 110,0 milliards de FCFA remboursable dans l'année d'émission et des émissions d'obligations de 380,0 milliards FCFA par an. Le remboursement des bons du Trésor dont l'échéance déborde l'année de leur émission induira des besoins supplémentaires de 290,0 milliards de FCFA durant toute la période de projection.

Pour ce qui est de la dette extérieure, des tirages sur des conventions de prêts déjà signées sont prévus pour un montant global de 472,6 milliards de FCFA sur la période de projection, soit 157,5 milliards de FCFA en moyenne par an.

Le service de la dette publique connaîtra une tendance haussière sur la période 2019-2021. Il passerait de 611,2 milliards de FCFA en 2019 à 832,0 milliards de FCFA en 2021 dont 719,3 milliards de FCFA en principal et 138,7 milliards de FCFA en intérêts.

## **V. OPERATIONS FINANCIERES DES DEMEMBREMENTS DE L'ETAT**

### **5.1. COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Burkina Faso compte 364 Collectivités territoriales (CT) dont 351 communes (302 communes rurales et 49 communes urbaines dont 02 à statut particulier) et 13 régions.

La loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales (CGCT) organise également la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales suivant le principe de subsidiarité (article 34 du CGCT) et indique que le transfert doit être accompagné des moyens et des ressources nécessaires pour l'exercice effectif de ces compétences conformément au principe de progressivité (article 72).

Ainsi, le Gouvernement doit mettre à la disposition des CT les ressources financières suffisantes pour leur permettre de financer la gestion du développement local, d'assurer la fourniture des services publics aux populations à partir des besoins qu'elles ont définis dans les plans locaux de développement.

Au plan législatif, toutes les compétences prévues à l'article 79 du CGCT sont transférées aux CT. En 2018, en plus des quatre domaines bénéficiant des transferts des ressources financières (éducation, santé, eau potable et assainissement et culture, sports et loisirs), quatre nouveaux domaines se sont ajoutés (le foncier ; l'aménagement du territoire, la gestion du domaine foncier et l'aménagement urbain ; la protection civile, l'assistance et les secours ; les marchés, abattoirs et foires).

Les appuis financiers de l'Etat aux collectivités regroupent :

- les transferts de ressources financières pour la prise en charge des compétences transférées ;
- les dotations globales (fonctionnement et investissement) ;
- la subvention issue de la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) ;
- la subvention pour la prise en charge des salaires des ex agents provinciaux ;
- la subvention Fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) ;

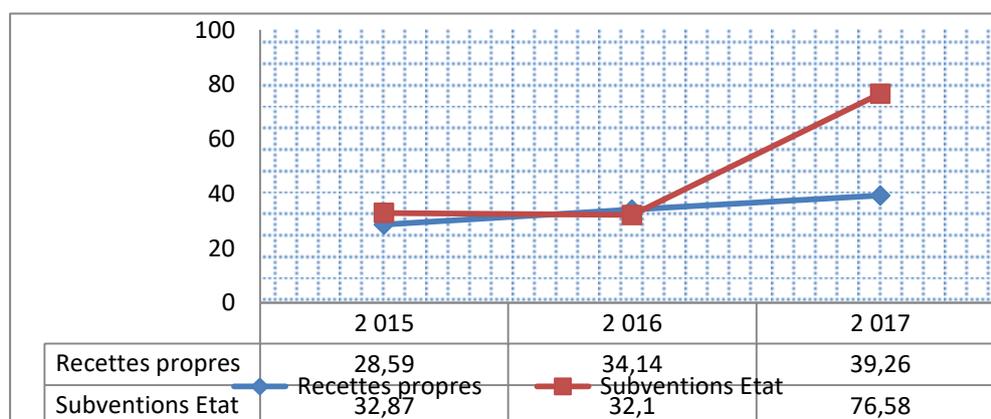
- la subvention pour la prise en charge des salaires des agents formés dans les Instituts régionaux d'administration (IRA).

### 5.1.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2015-2018

Les ressources totales des CT correspondant aux dépenses totales se sont situées à 62,9 milliards de FCFA en 2015 ; 66,2 milliards de FCFA en 2016 et 115,8 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse annuelle moyenne de 41,3%. Cette hausse s'explique par une augmentation des appuis financiers de l'Etat en 2017 de 138,6% par rapport à 2016, soit 44,5 milliards de FCFA en valeur absolue.

En effet, le montant des subventions de l'Etat au profit des collectivités territoriales est passé de 32,9 milliards de FCFA en 2015 à 32,1 milliards de FCFA en 2016 et à 76,6 milliards de FCFA en 2017 soit une hausse annuelle moyenne de 68,1%. Cette hausse résulte principalement de l'augmentation des ressources transférées dans le domaine de l'éducation qui sont passées de 9,0 milliards de FCFA en 2016 à 49,6 milliards de FCFA en 2017. Cet accroissement s'explique par le transfert des cantines scolaires en 2017 d'un montant de 18,9 milliards de FCFA et l'octroi par le Gouvernement d'une subvention pour la prise en charge des salaires des agents formés dans les IRA d'un montant de 0,9 milliard de FCFA.

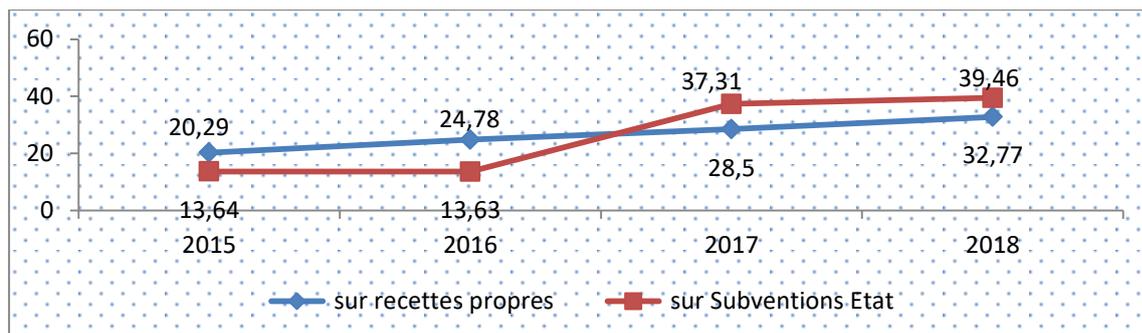
**Graphique 6 : Evolution des ressources des CT sur la période 2015-2017**



**Source :** DGDT, mars 2018

Les dépenses de fonctionnement ont connu une augmentation sur la période 2015-2017 en passant de 33,4 milliards de FCFA en 2015 à 38,4 milliards de FCFA en 2016 et à 65,8 milliards de FCFA en 2017.

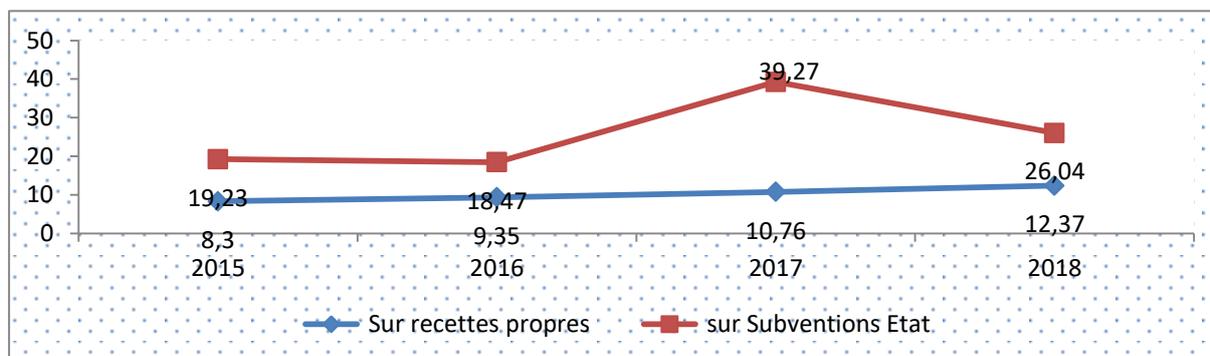
**Graphique 7 : Evolution des dépenses de fonctionnement des CT par source de financement sur la période 2015-2017**



**Source :** DGDT, mars 2018

Les dépenses d'investissements ont connu une hausse sur la période en se situant à 50,0 milliards de FCFA en 2017 contre 27,8 milliards de FCFA en 2016 et 27,5 milliards de FCFA en 2015. Cette hausse est imputable à l'augmentation des appuis financiers de l'Etat en 2017.

**Graphique 8 :** Evolution des dépenses d'investissements des CT par source de financement sur la période 2015-2017



**Source :** DGDT, mars 2018

En 2018, la contribution financière de l'Etat aux finances locales se chiffre à 65,5 milliards de FCFA, soit une baisse de 14,5 milliards de FCFA par rapport à 2017. Cette baisse résulte principalement de la contraction des ressources transférées dans le domaine de l'éducation qui passent de 49,6 milliards de FCFA en 2017 à 32,3 milliards de FCFA en 2018.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement connaissent une hausse de 9,8% en 2018 par rapport à 2017. En effet, les dépenses de fonctionnement passeraient de 65,8 milliards de FCFA en 2017 à 72,2 milliards de FCFA en 2018. Cet accroissement s'expliquerait par la reprise de l'activité économique qui augure un bon recouvrement des recettes propres de fonctionnement passant de 28,5 milliards de FCFA en 2017 à 32,8 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse de 9,8%.

### **5.1.2. Projection des ressources et des dépenses des Collectivités Territoriales sur la période 2019-2021**

Pour l'année 2019, il est prévu un montant de 174,0 milliards de FCFA en termes de ressources et de dépenses pour les collectivités territoriales dont 46,5 milliards de

FCFA au titre des ressources propres et 127,5 milliards de FCFA au titre de la subvention de l'Etat. Les ressources propres se situeraient à 47,9 milliards de FCFA en 2020 et 49,3 milliards de FCFA en 2021.

La subvention de l'Etat aux Collectivités Territoriales représente environ 4,0% des recettes propres du budget de l'Etat en 2018. Elle connaîtrait une hausse sensible en 2019 pour se tabler sur les objectifs fixés dans l'axe 1 du PNDES en matière de décentralisation. L'ambition est de faire passer la part du budget de l'Etat transférée aux collectivités territoriales de 4,6% en 2017 à 10,0% en 2018, 15,0% en 2020 et le pourcentage d'usagers satisfaits des prestations des collectivités territoriales à 80,0% en 2020.

Pour augmenter le taux de transfert des ressources financières aux CT les actions suivantes sont proposées :

- organiser des ateliers techniques entre le MINEFID, le MATD et chaque ministère pour identifier les lignes à transférer ;
- évaluer les montants à transférer puis les transmettre à la Direction Générale du Budget pour prise en compte dans la Loi de Finances initiale ;
- définir les modalités de gestion des ressources par les CT par chaque ministère ;
- finaliser les projets d'arrêtés en collaboration avec le MINEFID et le MATD.

Pour la période 2019-2021, sur la base des objectifs du PNDES, les projections devraient se tabler sur un niveau de ressources totales de 283,5 milliards de FCFA en 2019 ; 332,9 milliards de FCFA en 2020 et 392,0 milliards de FCFA en 2021, soit une augmentation moyenne de 17,6%.

Les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 190,9 milliards de FCFA en 2019 ; 223,7 milliards de FCFA en 2020 et à 563,0 milliards de FCFA en 2021.

Les dépenses d'investissements connaîtraient en moyenne une hausse annuelle de 18,0% pour se situer à 129,0 milliards de FCFA en 2021 contre 109,1 milliards de FCFA en 2020 et 92,6 milliards de FCFA en 2019.

Pour ce qui est du FPDCT, la subvention de l'Etat devrait croître considérablement pour lui permettre de répondre au mieux aux besoins d'investissements des CT. Aussi, un allègement des procédures de déblocage des fonds paraît judicieux pour accroître le niveau d'absorption.

En ce qui concerne la TPP, l'arrêté n°2017-0527/MINEFID/SG/DGTCP du 18 décembre 2017 portant modalités de répartition de la TPP distingue trois bénéficiaires à savoir le Fonds spécial routier du Burkina Faso, l'Etat et les CT respectivement de 50%, 40% et 10%. Elle devrait connaître une augmentation de 11,5% suite à la stabilité politique et la reprise de l'activité économique, conformément aux prévisions de recouvrement de la Direction générale de la douane.

S'agissant des dotations globales, elles passeraient de 8,3 milliards de FCFA en 2018 à 37,3 milliards de FCFA en 2021.

L'effectivité de ces mesures permettrait de rendre des services sociaux de qualité aux populations et d'amorcer un développement endogène, durable et inclusif.

Quant aux prêts garantis par l'Etat, sur la période 2015-2021, aucun prêt n'est enregistré au niveau des collectivités territoriales.

**Tableau 7 : Projections des budgets des CT sur la période 2019-2021 (en milliards de FCFA)**

Années	2018	2019	2020	2021
Volets ressources				
Recettes propres	45,1	46,5	47,9	49,3
Subventions Etat	65,5	127,5	196,9	236,8
<b>Total recettes</b>	<b>110,7</b>	<b>174,0</b>	<b>244,8</b>	<b>286,1</b>
Volet dépenses				
Dépenses de fonctionnement	72,2	110,6	153,4	178,5
sur recettes propres	32,8	33,8	34,8	35,8
sur Subventions Etat	<b>39,5</b>	<b>76,8</b>	<b>118,6</b>	<b>142,7</b>
Dépenses d'investissement	38,4	63,4	91,4	107,7
Sur recettes propres	12,4	12,7	13,1	13,5
sur Subventions Etat	<b>26,0</b>	<b>50,7</b>	<b>78,3</b>	<b>94,2</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>110,7</b>	<b>174,0</b>	<b>244,8</b>	<b>286,1</b>

Source : DGDT, mars 2018

## 5.2. ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

### 5.2.1. Evolution des recettes et des dépenses sur la période 2015-2018

L'Etat a continué à appuyer les structures sous tutelle entre 2015 et 2017. Les appuis de l'Etat aux Etablissements publics de l'Etat (EPE) au cours de cette période ont été affectés à dix-sept établissements du secteur de la santé, quatre établissements du secteur de l'hydraulique, du développement rural et de la foresterie, trente-un établissements du secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation professionnelle, dix-neuf établissements du secteur des prestations de services, cinq établissements du secteur de la communication et de la culture et dix-huit fonds nationaux.

Lesdits appuis ont été également apportés aux structures en création que sont : le Centre de formation professionnelle industrielle de Bobo-Dioulasso (CFPI-B), l'Hôpital de district de Bogodogo (HDB), l'Ecole nationale des enseignants du primaire de Tenkodogo (ENEP-Tenkodogo), l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-artisanales (ANEEMAS), l'Agence nationale de sécurisation des systèmes d'information (ANSSI), le Centre de formation professionnelle de

Ouagadougou (CFPO), le Centre régional pour les arts vivants en Afrique (CERAV-Afrique) et la Maison de la culture de Bobo-Dioulasso (MCB).

Les subventions de l'Etat, y compris les prêts garantis, ont été de 106,5 milliards de FCFA en 2015, de 111,1 milliards de FCFA en 2016 et de 114,2 milliards de FCFA en 2017. Ces appuis sont de deux natures et traduisent l'effort constant de l'Etat à accompagner les structures sous tutelle. Ce sont :

- les subventions (au titre des charges d'exploitations et des besoins d'investissement) ;
- les prêts garantis par l'Etat, en particulier, pour la prise en charge de certaines dépenses d'investissement.

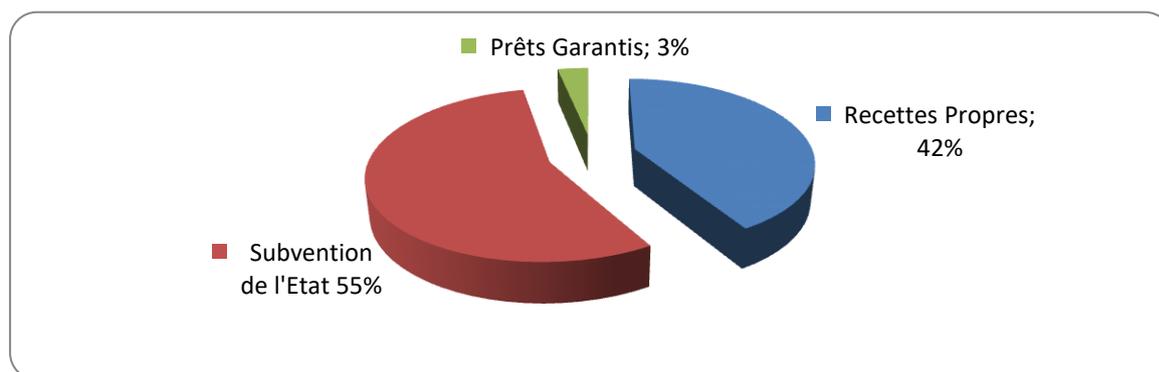
Au titre des subventions accordées, elles ont été de 98,3 milliards de FCFA (dont 12,9% en investissement), de 103,0 milliards de FCFA (dont 87,9% en fonctionnement) et de 184,8 milliards de FCFA respectivement en 2015, 2016 et 2017.

Quant aux prêts garantis par l'Etat, ils ont été de 8,2 milliards de FCFA en 2015, de 8,1 milliards de FCFA en 2016 et de 8,9 milliards de FCFA en 2017.

En perspectives pour 2018, les appuis de l'Etat au profit des EPE seront très considérables avec l'avènement de nouvelles structures sous-tutelle que sont : le Centre hospitalier régional de ziniaré (CHR-Ziniaré), l'Institut national de santé publique (INSP), l'Agence national de régulation des produits pharmaceutiques et le Fonds de développement de l'agriculture (FDA). Ces appuis pourront s'établir à 194,9 milliards de FCFA (dont 88,5% en fonctionnement).

Le graphique suivant donne la répartition des ressources des EPE en 2018 :

**Graphique 9 : Répartition des ressources des EPE en 2018**



Source : DGTCP/DAMOF

Toutefois, les appuis de l'Etat de 2018 pourraient être révisés pour tenir compte des facteurs suivants :

- o l'incidence financière de la création de nouveaux EPE ;
- o la gestion du personnel fonctionnaire des EPE (avancement, bonification, décoration, détachement et mise à disposition) ;

- la relecture de la loi 033 (entamer depuis 2017) ainsi que de sa grille salariale en phase avec les enjeux de la loi 081 ;
- les reliquats de la prise en charge des mesures sociales du Gouvernement entamées depuis 2014 au regard des dispositions du décret n°2018-0083/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 08 février 2018, portant régime indemnitaire applicable aux agents des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) ;
- la relecture des statuts particuliers en lien avec les textes de la fonction publique hospitalière du Ministère de la Santé et ceux des fonds nationaux ;
- les arriérés de dettes cumulées (2014 à 2017) de 6,03 milliards de FCFA du Centre hospitalier universitaire Yalgado Ouédraogo, représentant 59,77% du budget de 2018 de la Structure ;
- le non-respect des échéances d'amortissement des prêts d'investissement des EPE ;
- le rééchelonnement des tableaux d'amortissement des prêts d'investissement des EPE ;
- la mise en place tardive des ressources affectées et l'accumulation des arriérés de paiement ;
- les enjeux du diagnostic du système de rémunération des agents publics ;
- les besoins de renouvellement (conformément à l'avancée de la technologie) et d'acquisitions (équipements et infrastructures vétustes et/ou tombés en désuétude) des équipements et des infrastructures.

Au titre des prêts garantis par l'Etat, ils seront de 3,3% de l'ensemble des ressources, en baisse par rapport à 2017 de 28,2% et atteindraient 6,4 milliards de FCFA en 2018.

**Tableau 8: évolution du budget des EPE sur la période 2015-2018 (en milliards de FCFA)**

Intitulés	2015	2016	2017	2018
<b>Volet Ressources</b>				
Ressources propres	60,2	63,3	70,6	80,8
Subventions reçus de l'Etat	98,3	103,0	105,3	107,8
Prêts garantis par l'Etat	8,2	8,1	8,9	6,4
<b>Total</b>	<b>166,8</b>	<b>174,4</b>	<b>184,8</b>	<b>194,9</b>
<b>Volet Dépenses</b>				
Dépenses de fonctionnement	134,4	142,9	152,1	161,1
<i>sur ressources propres</i>	48,7	52,4	58,7	65,7
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	85,7	90,5	93,4	95,4
Dépenses d'investissement	32,4	31,5	32,7	33,8
<i>sur ressources propres</i>	11,5	10,9	11,9	15,1
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	12,6	12,5	11,9	12,4
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	8,2	8,1	8,9	6,4
<b>Total</b>	<b>166,8</b>	<b>174,4</b>	<b>184,8</b>	<b>194,9</b>

**Source** : DGTCP/DAMOF

### 5.2.2. Projection des recettes et des dépenses sur la période 2019-2021

Les appuis de l'Etat aux structures sous tutelle en termes de subventions vont se poursuivre sur la période 2019-2021. Le taux moyen de croissance entre 2019 et 2021 s'établirait à 10,9%. Les facteurs énumérés plus haut expliqueraient la tendance haussière.

Ainsi, il est attendu de l'Etat, des contributions respectives de 109,0 milliards de FCFA (soit 88,9% en fonctionnement), de 112,0 milliards de FCFA (soit 86,1% en fonctionnement) et de 134,1 milliards de FCFA (soit 88,6% en fonctionnement) respectivement en 2019, 2020 et 2021.

Les prêts garantis par l'Etat connaîtraient en 2019 une hausse de 4,0% par rapport à 2018 pour s'établir à 6,6 milliards de FCFA. Ils seront en baisse de 37,7% entre 2019 et 2020 pour se situer à 4,1 milliards de FCFA en 2020 avant de reprendre sa tendance haussière de 60,6% entre 2020 et 2021 pour s'établir à 6,6 milliards de FCFA en 2021, en lien avec les besoins d'investissement attendus des structures sous tutelle.

**Tableau 9: Projections au titre des EPE sur la période 2019-2021 (en milliards de FCFA)**

Volet ressources			
Intitulés	2019	2020	2021
Ressources propres	86,7	93,6	94,7
Subventions reçus de l'Etat	109,0	112,1	134,1
Prêts garantis par l'Etat	6,6	4,1	6,6
<b>Total</b>	<b>202,3</b>	<b>209,8</b>	<b>235,4</b>
Volet dépenses			
Dépenses de fonctionnement	168,1	167,3	194,4
<i>sur ressources propres</i>	71,2	70,7	75,6
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	96,9	96,6	118,8
Dépenses d'investissement	34,2	42,5	41,0
<i>sur ressources propres</i>	15,5	26,2	19,1
<i>sur subventions reçues de l'Etat</i>	12,1	12,2	15,3
<i>sur prêts garantis par l'Etat</i>	6,6	4,1	6,6
<b>Total</b>	<b>202,3</b>	<b>209,8</b>	<b>235,4</b>

Source : DGTCP/DAMOF

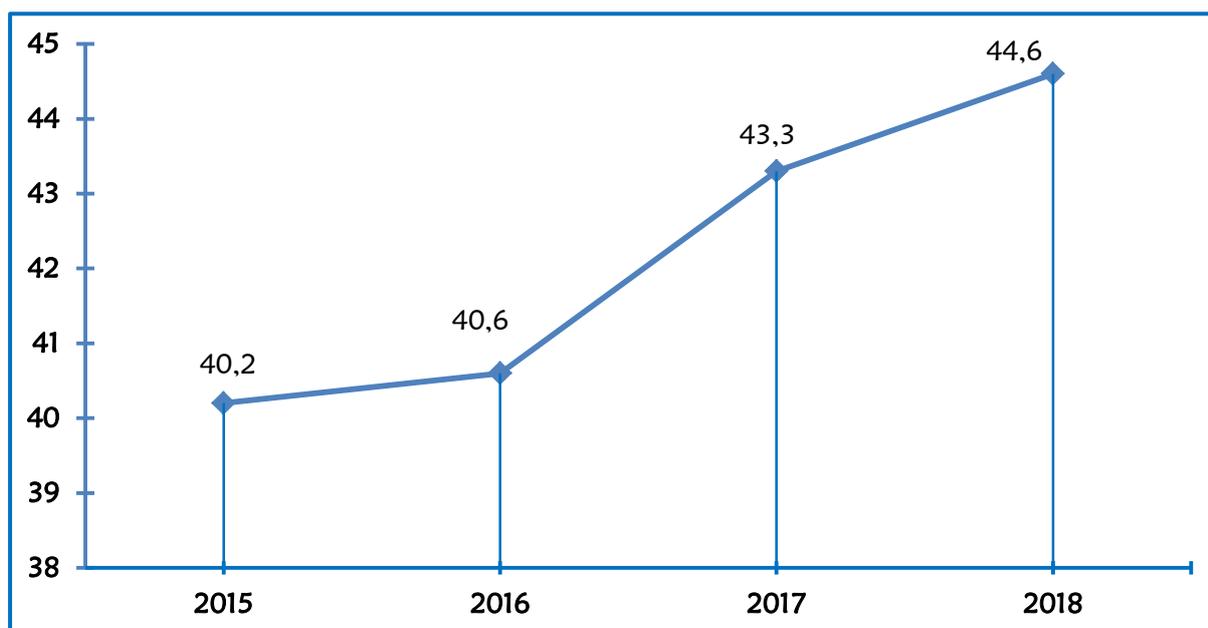
### 5.3. ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

Au Burkina Faso, le système de protection sociale est principalement organisé autour de deux organismes : la Caisse autonome de retraite des fonctionnaires (CARFO) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Ces organismes offrent plusieurs services en matière de sécurité sociale aux travailleurs aussi bien du secteur public que privé.

### 5.3.1. Evolution de la situation financière entre 2015 et 2018

La situation agrégée des résultats financiers de la CARFO et de la CNSS ressort à 40,2 milliards de FCFA, 40,6 milliards de FCFA et 43,3 milliards de FCFA respectivement en 2015, 2016 et 2017, soit une amélioration moyenne de 3,7% entre 2015 et 2017. Les perspectives en 2018 tablent sur un résultat financier de 44,6 milliards de FCFA, soit un accroissement de 3,2% entre 2017 et 2018.

**Graphique 10 : Évolution du résultat financier des organismes de protection sociale de 2015 à 2018 (en milliards de FCFA)**



**Source :** DGTCP/DAMOF

Tenant compte des facteurs ci-dessous, les résultats financiers desdites structures pourraient être impactés au regard des recommandations et résolutions issues de la 25<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des sociétés d'Etat (AG-SE). Il s'agit notamment :

- du respect des ratios de la Conférence internationale de la prévoyance sociale (CIPRES) conformément aux recommandations de la 24<sup>ème</sup> session de l'AG-SE ;
- de la maîtrise des charges de personnel ;
- de la levée des réserves des Commissaires aux comptes ;
- de la caisse de Dépôt et de Consignation ;
- de la prise de participation dans le capital social d'autres entreprises.

### 5.3.2. Projections financières de la CARFO et de la CNSS sur la période 2019-2021

Sur la période 2019 - 2021, les résultats financiers des organismes de protection sociale ressortiraient globalement positifs en s'établissant à 46,6 milliards de FCFA en 2019, 48,9 milliards de FCFA en 2020 et 51,5 milliards de FCFA en 2021, soit un accroissement moyen de 5,1% entre 2019 et 2021.

**Tableau 10 : Projection financière globale de la CARFO et de la CNSS entre 2019 et 2021 (en milliards de FCFA)**

Intitulés	2019	2020	2021
Résultats financiers	46,6	48,9	51,5

Source : DGTCP/DAMOF

#### **5.4. LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT**

Le Burkina Faso compte dix-neuf sociétés d'Etat. Certaines sociétés, notamment celles en difficultés, reçoivent une subvention d'équilibre ou d'exploitation de la part de l'Etat.

Par ailleurs, ces sociétés peuvent bénéficier de la garantie de l'Etat lorsqu'elles veulent s'endetter auprès du système bancaire. Il convient donc d'assurer un suivi de leur situation financière en vue d'identifier et de prévenir entre autres, des risques qui pourraient impacter négativement leurs résultats et faire porter la charge de remboursement de la dette à l'Etat en cas de défaillance.

##### **5.4.1. Evolution de la situation financière des sociétés d'Etat entre 2015 et 2018**

La situation financière globale de l'ensemble des sociétés d'Etat affiche des résultats financiers négatifs respectifs de 26,3 milliards de FCFA en 2015, de 20,3 milliards de FCFA en 2016 et de 10,4 milliards de FCFA en 2017, soit une amélioration du déficit de 22,7% entre 2015 et 2016 et de 49,0% entre 2016 et 2017. Cette situation pourrait être tributaire notamment :

- de l'insurrection populaire d'octobre 2014 ;
- des attaques djihadistes dans certaines régions du pays ;
- du coup d'Etat manqué de septembre 2015 ;
- de l'instabilité politique du pays ;
- du déficit de la SONABEL et de la SONABHY. Ces deux structures ont totalisé à elles seules un déficit de 42,3 milliards de FCFA en 2015, 37,7 milliards de FCFA en 2016 et 12,9 milliards de FCFA en 2017, soit respectivement 99,3%, 96,0% et 86,4% des résultats financiers déficitaires.

En 2018, les perspectives tablent pour une amélioration des résultats financiers comparativement à 2015, 2016 et 2017. Ainsi, il est attendu un résultat financier global négatif de 4,7 milliards de FCFA grâce à la mise en œuvre de la résolution n°026/2017/AG-SE/SONABEL du 30 juin 2017, portant comptabilisation de l'apurement partiel de dette de la SONABEL envers la SONABHY d'un montant de 40,0 milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne les prêts garantis par l'Etat, ils ont enregistré une baisse de 42,8% en se situant à 85,5 milliards de FCFA en 2017 contre 149,4 milliards de FCFA

en 2016. Ils étaient de 107,0 milliards de FCFA en 2015. En 2018, ils seront en baisse de 28,4% par rapport à 2017 pour s'établir à 61,3 milliards de FCFA.

**Tableau 11: Situation financière des Sociétés d'Etat entre 2015 et 2018 (en milliards de FCFA)**

Intitulés	2015	2016	2017	2018
Résultats financiers	-26,3	-20,3	-10,4	-4,7
Prêts garantis par l'Etat	107,0	149,4	85,5	61,3

**Source** : DGTCP/DAMOF

#### 5.4.2. Projections financières des sociétés d'Etat sur la période 2019-2021

Les résultats financiers de l'ensemble des sociétés d'Etat sur la période 2019-2021 ressortiraient positifs de 5,3 milliards de FCFA en 2019, ensuite négatifs respectivement de 4,6 milliards de FCFA et de 0,4 milliard de FCFA en 2020 et 2021.

**Tableau 12: Projection financière globale des sociétés d'Etat entre 2019 et 2021 (milliards de FCFA)**

Intitulés	2019	2020	2021
Résultats financiers	5,3	-4,6	-0,4
Prêts garantis par l'Etat	60,4	46,6	45,0

**Source** : DGTCP/DAMOF

## **VI. RISQUES POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION**

Les perspectives macroéconomiques et budgétaires du Burkina Faso sur la période 2019-2021 font état d'une croissance économique qui se consoliderait à moyen terme. Cependant, les hypothèses de projection sont élaborées dans un environnement d'incertitudes qui pourraient compromettre leur réalisation.

### **6.1. RISQUES SUR LE SECTEUR RÉEL**

#### **6.1.1. Risques potentiels**

Les perspectives de croissance étant faites sur la base d'hypothèses, l'atteinte des principaux résultats pourrait être compromise par des incertitudes, en raison des risques pesant d'une part, sur les perspectives économiques mondiales et, d'autre part, sur la stabilité dans le sahel en général et au Burkina Faso en particulier. Les principaux risques sont les suivants :

- la menace sécuritaire, notamment les attaques terroristes ;
- la vulnérabilité de l'agriculture aux aléas climatiques ;
- les attaques des cultures par les chenilles légionnaires, les oiseaux granivores et autres nuisibles ;
- la volatilité des cours des matières premières exportées, notamment l'or et le coton ;
- la hausse des prix des produits importés ;
- la non réalisation des investissements dans les secteurs de soutien à l'économie (énergie, maîtrise de l'eau, transport, etc.) ;
- la persistance des remous sociaux ;
- la non mobilisation des ressources internes et externes prévues dans le cadre de la mise en œuvre du PNDES.

#### **6.1.2. Mesures d'atténuation**

Les principales mesures d'atténuation devant permettre de minimiser les effets de ces risques sont, entre autres :

- la poursuite des actions de renforcement de la sécurité (renforcement de la sécurité intérieure et aux frontières, coopération transfrontalière des services de sécurité, etc.) ;
- la poursuite des actions de modernisation du secteur agricole afin de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production ;
- l'intensification de la recherche phytosanitaire afin d'anticiper les attaques des cultures ;
- la diversification de la base des matières premières exportées ;

- le renforcement et l'élargissement de la production locale ainsi que la promotion de la consommation des produits locaux ;
- le renforcement des infrastructures de soutien à l'économie notamment dans le domaine de l'énergie, des transports et de maîtrise de l'eau ;
- le renforcement du dialogue social ;
- la prise de mesures idoines pour assurer une mobilisation optimale des ressources internes et externes permettant le financement du PNDES.

## **6.2. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE**

### **6.2.1. Risques potentiels**

Au regard du rythme d'évolution de la dette publique, un certain nombre de risques pèsent sur les capacités futures du pays à faire face à ses engagements. A cet effet, les constats suivants peuvent être relevés :

- les coûts élevés du portefeuille des titres publics, les taux d'intérêt se situant entre 5% et 6,5%. Cela occasionne des charges futures de la dette qui pèseront sur le budget de l'état ;
- le risque de surendettement pourrait apparaître au niveau de la dette intérieure au vue de son rythme de croissance. La part des intérêts de la dette intérieure dans le total est très importante (elle est de 62,3% entre 2006 et 2017 et 79,7% entre 2018-2021). Cela révèle le degré des effets que la dette intérieure pourrait avoir sur les politiques budgétaires ;
- le temps nécessaire au remboursement total du portefeuille des titres publics est relativement court. Un raccourcissement de la maturité suggère que le portefeuille est refinancé plus fréquemment et est donc plus exposé au risque de refinancement ;
- le risque de change pour la dette extérieure : Une forte proportion du portefeuille de la dette libellée en devises étrangères, traduit l'exposition du stock de la dette à la volatilité des taux de changes.

### **6.2.2. Mesures d'atténuation**

La maîtrise des risques potentiels cités ci-dessus nécessite les actions suivantes :

- la réduction du coût des titres publics, donc des charges futures de la dette. Cela permettra d'amoindrir la pression sur la trésorerie de l'Etat pour son règlement et donc de dégager des espaces budgétaires qui peuvent être réalloués à des dépenses d'investissements génératrices d'emploi et de bien-être social ;
- réaliser des émissions à long terme et réduire leur fréquence ;
- privilégier le recours au financement extérieur dont le coût est relativement moins onéreux par rapport à la dette intérieure ;

- apporter une attention particulière sur le rythme d'évolution de la dette intérieure en vue de prévenir les effets qu'elle pourrait avoir sur les politiques budgétaires et par ricochet sur l'endettement public et le développement.

## CONCLUSION

Le DPBEP 2019-2021 est élaboré dans un contexte difficile marqué par une faible pluviosité de la campagne 2017-2018, une situation sécuritaire dégradée et la persistance des revendications sociales. En effet, après 3,9% en 2015, la croissance économique est ressortie à 5,9% puis 6,7% respectivement en 2016 et 2017.

Les priorités envisagées par le cadrage budgétaire tiennent compte de ce contexte empreint de difficultés. Aussi, les objectifs des priorités envisagées dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 ne pourront être atteints qu'à condition que les perspectives de mobilisation de ressources soient réalisées. Cela implique des réformes vigoureuses pour l'atteinte du potentiel fiscal.

A cet effet, des mesures doivent être prises en vue d'accompagner non seulement les régies de recettes mais aussi les ministères et institutions pour une exécution budgétaire réussie notamment, pour les dépenses d'investissement.

Ce DPBEP devra être soumis au Débat d'orientation budgétaire et ce avant la fin de la session Parlementaire conformément aux dispositions de la loi organique relative aux lois de finances et la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

## ANNEXES

- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses de personnel sur la période 2018-2020 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'acquisition des biens et services sur la période 2018-2020 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses de transferts courants sur la période 2018-2020 ;
- Tableau relatif aux enveloppes de référence des dépenses d'investissements sur la période 2018-2020.

**Annexe 1: Projections des dépenses de personnel sur la période 2019-2021 : Enveloppes sectorielles 2019-2021 (en francs CFA)**

N° de sect°	Ministère	Prévisions LFI, EXERCICE 2018	Projections 2019	Projections 2020	Projections 2021
1	Présidence du Faso	2 033 701 000	3 249 736 911	3 276 516 085	3 391 960 099
2	Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	444 378 000	1 278 431 983	1 316 735 435	1 364 497 854
3	Premier Ministère	954 807 000	1 232 438 893	1 251 997 856	1 275 214 723
5	Conseil Economique et Social	203 436 000	205 184 847	227 056 812	219 524 727
8	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabé de l'Extérieur	2 975 295 400	3 126 761 603	3 220 606 981	3 321 117 691
9	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	10 736 292 000	13 109 534 627	13 300 969 174	14 263 519 493
10	Promotion Civique	18 069 639 000	18 351 250 729	20 842 354 399	23 425 019 686
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	83 576 829 000	116 607 560 600	120 075 787 418	123 678 061 041
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	18 276 814 600	19 977 594 082	20 692 866 627	21 435 017 939
13	Ministère de la Sécurité	48 247 805 000	67 647 836 023	72 753 040 659	81 088 982 456
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	28 157 423 000	34 120 247 290	34 865 390 427	36 320 836 622
15	Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	2 582 368 000	2 760 371 800	3 040 662 186	3 557 668 137
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 993 038 000	4 505 629 532	4 616 178 976	4 833 339 639
18	Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	2 373 289 000	2 685 865 036	2 649 417 420	2 681 836 260
20	Ministère des Sports et des Loisirs	1 862 768 000	2 046 096 737	2 277 506 582	2 542 574 507
21	Ministère de la Santé	75 891 683 000	115 629 494 218	118 404 439 548	123 206 259 745
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	7 939 750 000	9 369 573 485	10 038 127 044	10 850 712 728
23	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	272 072 547 000	340 300 302 668	376 087 888 596	413 862 341 636
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	5 253 011 000	21 169 843 979	21 827 666 285	23 063 102 733
25	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	1 682 699 000	1 921 914 991	2 188 866 266	2 393 026 330
26	Ministère des Mines et des Carrières	483 688 000	614 697 225	781 947 902	859 963 683
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	10 612 026 000	11 776 579 611	12 451 609 364	13 416 697 262
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	5 224 677 000	5 709 231 466	5 857 123 350	6 466 696 381
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement Climatique	8 563 576 000	11 686 285 065	12 435 214 530	13 638 550 773
30	Ministère des Infrastructures	2 433 587 000	3 537 038 733	4 143 802 352	4 740 671 614
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	725 973 000	656 093 868	681 134 954	680 896 615
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	482 124 000	1 232 809 598	1 329 419 138	1 783 102 345
37	Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	2 169 822 000	2 953 759 427	3 051 413 841	3 120 979 145
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	1 167 472 000	1 399 092 211	1 656 079 832	1 948 840 736
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	2 039 241 000	2 084 103 883	2 245 746 581	2 541 539 473
43	Ministère de l'Energie	264 878 000	358 585 593	402 514 244	451 809 252
50	Grande Chancellerie	62 908 000	226 495 411	228 488 641	255 401 198
51	Conseil Supérieur de la Communication	349 147 000	329 819 710	325 788 513	355 107 023
52	Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	507 437 000	556 977 666	567 414 757	638 434 854
54	Conseil Constitutionnel	620 564 000	500 895 284	548 140 348	578 669 084
55	Conseil d'Etat	539 433 000	656 316 845	673 992 020	705 917 798
56	Cour des Comptes	763 493 000	888 393 828	904 886 591	1 024 229 183
57	Cour de Cassation	935 526 000	1 084 878 219	1 082 474 643	1 289 973 388
99	Dépenses Communes Interministérielles	5 458 696 000	10 353 723 436	14 263 406 896	18 359 105 754
<b>Total</b>		<b>630 731 841 000</b>	<b>835 901 447 115</b>	<b>896 584 673 275</b>	<b>969 631 199 610</b>

## Annexe :2

Tableau 4 : Enveloppes de référence des dépenses d'acquisition de biens et services par ministère et institution pour la période 2019-2021 (en milliers FCFA) y compris Eau, Electricité, Téléphone et Formation

CD_SECTION	Intitulés sections	Dotation LFI 2018	Enveloppes de référence 2019	Enveloppes de référence 2020	Enveloppes de référence 2021
01	Présidence du Faso	6 626 151	6 563 891	6 697 337	6 837 969
02	Sécrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Minisres	329 669	313 461	315 854	318 386
03	Premier Ministère	1 649 886	1 571 424	1 580 504	1 590 103
05	Conseil Economique et Social	705 432	641 522	645 251	649 185
08	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	-	332 380	332 676	332 988
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	4 218 700	2 889 145	2 879 751	2 898 773
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civile	4 043 039	3 693 936	3 763 372	3 836 719
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	19 543 330	18 953 789	19 272 652	19 609 664
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	15 581 807	18 296 419	18 309 501	15 242 185
13	Ministère de la Sécurité	5 192 572	8 128 075	8 248 968	8 377 236
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	7 658 030	7 558 990	7 759 047	8 007 455
15	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme	716 784	706 069	726 954	749 035
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 228 489	3 005 672	3 015 718	3 026 338
18	Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	2 092 336	2 010 219	2 052 042	2 096 323
20	Ministère des Sports et des Loisirs	4 408 674	4 301 057	4 315 763	4 331 329
21	Ministère de la Santé	14 938 479	16 833 523	17 149 084	17 533 660
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	1 029 261	943 118	966 464	991 147
23	Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	20 788 320	19 982 687	20 010 652	20 070 902
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	2 340 606	2 303 147	2 361 859	2 445 100
25	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	558 153	510 564	518 061	525 994
26	Ministère des Mines et des Carrières	368 638	316 206	316 457	316 721
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	2 211 727	1 370 986	1 423 342	1 478 704
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	687 819	777 951	794 021	816 338
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	1 401 436	1 397 984	1 425 897	1 455 898
30	Ministère des Infrastructures	2 273 487	2 039 972	2 085 184	2 064 003
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 805 790	1 338 642	1 388 459	1 440 817
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	556 615	648 820	659 995	671 749
37	Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	424 290	459 967	424 954	430 237
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	468 933	451 184	456 410	475 196
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	701 866	710 262	719 500	729 254
43	Ministère de l'Energie	345 229	376 580	366 777	372 256
50	Grande Chancellerie	636 017	451 934	454 296	456 793
51	Conseil Supérieur de la Communication	443 897	418 817	422 660	426 717
52	Autorité Supérieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	755 105	690 242	692 691	695 276
54	Conseil Constitutionnel	350 521	314 319	315 109	317 079
55	Conseil d'Etat	241 395	211 250	212 075	192 949
56	Cour des Comptes	370 096	342 633	324 653	326 789
57	Cour de Cassation	208 917	196 726	219 809	203 069
58	Commission Nationale Indépendante	66 058	137 221	139 551	142 003
59	Commission Informatique et des Libertés	34 355	9 437	9 970	10 533
60	Médiateur du Faso	11 306	93 647	97 438	101 440
98	Transferts des ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976	4 975 976	4 975 976	4 975 976
99	Dépenses Communes Interministérielles	16 810 809	14 537 791	14 678 435	14 826 647
<b>Enveloppe globale ABS</b>		<b>151 800 000</b>	<b>154 900 000</b>	<b>164 000 000</b>	<b>161 000 000</b>

Source : MINEFID/DGB

**Annexe : 3**

**Tableau 6 : Enveloppes de référence des dépenses de transferts courants par ministère et institution pour l'année 2019-2021 (en milliers FCFA)**

SECTION	Intitulés sections	Dotation LFI 2018	Enveloppes de référence 2019	Enveloppes de référence 2020	Enveloppes de référence 2021
01	Présidence du Faso	3 673 874	3 078 474	3 078 474	3 078 474
03	Premier Ministère	3 695 615	3 865 615	3 695 615	3 695 615
04	Parlement	13 173 136	13 173 136	13 173 136	13 173 136
05	Conseil Economique et Social	4 640	4 640	4 640	4 640
08	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	-	2 000 000	2 000 000	2 000 000
09	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	15 038 185	15 009 085	15 009 085	15 009 085
10	Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	1 316 808	1 316 808	1 316 808	1 316 808
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 347 643	2 347 643	2 347 643	2 347 643
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	2 815 397	815 397	815 397	815 397
13	Ministère de la Sécurité	4 000 897	3 988 397	3 988 397	3 988 397
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	44 954 082	35 137 831	35 137 831	35 137 831
15	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme	4 399 056	2 999 007	3 169 007	3 019 007
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 259 414	5 259 414	5 259 414	5 259 414
18	Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	8 125 337	4 297 329	3 779 907	3 779 907
20	Ministère des Sports et des Loisirs	691 528	671 528	671 528	671 528
21	Ministère de la Santé	59 400 035	62 906 848	65 007 794	63 781 277
22	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	2 699 779	2 584 779	2 639 779	2 639 779
23	Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	22 125 272	22 125 272	22 125 272	22 125 272
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	69 344 516	67 198 476	67 433 154	67 139 902
25	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	12 328 515	2 418 680	2 718 680	2 418 680
26	Ministère des Mines et des Carrières	2 751 642	2 751 642	2 751 642	2 751 642
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	3 595 108	3 595 108	3 595 108	3 595 108
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	1 094 914	1 094 914	1 094 914	1 094 914
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	2 533 575	2 458 575	2 513 575	2 458 575
30	Ministère des Infrastructures	494 689	494 689	494 689	494 689
31	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	560 308	560 308	550 308	560 308
32	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 186 665	1 186 665	1 186 665	1 186 665
37	Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	3 835 114	4 125 114	4 125 114	4 125 114
38	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	62 500	25 000	25 000	25 000
42	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	1 082 356	1 076 858	1 028 858	1 028 858
43	Ministère de l'Energie	2 825 508	2 825 508	2 825 508	2 825 508
51	Conseil Supérieur de la Communication	112 673	112 673	112 673	112 673
52	Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	53 500	53 500	53 500	53 500
54	Conseil Constitutionnel	1 824	1 824	1 824	1 824
55	Conseil d'Etat	2 220	1 220	1 220	1 220
56	Cour des Comptes	8 500	8 500	8 500	8 500
57	Cour de Cassation	205 014	205 014	205 014	205 014
58	Commission Nationale Indépendante	1 216 101	216 101	216 101	216 101
59	Commission Informatique et des Libertés	350 254	363 254	333 254	333 254
60	Médiateur du Faso	415 674	414 149	414 149	414 149
98	Transferts des ressources aux Collectivités Territoriales	18 882 893	18 882 893	18 882 893	18 882 893
99	Dépenses Communes Interministérielles	143 095 239	148 566 086	145 109 371	144 792 727
<b>Enveloppe globale TC</b>		<b>459 760 000</b>	<b>456 010 000</b>	<b>451 950 000</b>	<b>456 600 000</b>

Source : MINEFID/DGB

**Enveloppes de référence 2019-2021 des dépenses d'investissements (en francs FCFA)**

N° sect°	Ministères	Secteurs concernés	Dotation loi de finances initiale 2018	Enveloppe de référence 2019	Enveloppe de référence 2020	Enveloppe de référence 2021
01	PRESIDENCE DU FASO	Révision avion présidentiel		4 000 000 000	4 500 000 000	4 500 000 000
		Sommet présidentiel		2 371 411 000	2 374 411 000	2 374 411 000
		ANR		4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
		VIH-SIDA		4 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
		Autres projets/programmes		700 000 000	750 000 000	750 000 000
<b>Total PF</b>			<b>15 927 411 000</b>	<b>15 071 411 000</b>	<b>18 624 411 000</b>	<b>18 624 411 000</b>
02	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES	Autres projets/programmes		100 000 000	0	0
<b>Total SGGCM</b>			<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
03	PREMIER MINISTERE	MOAD		2 895 082 864	3 352 310 736	4 312 305 155
		Second compact		1 500 000 000	1 500 000 000	1 600 000 000
		Autres projets/programmes (équipement + sécurisation du Premier Ministère)		700 000 000	500 000 000	200 000 000
<b>Total PM</b>			<b>5 606 606 138</b>	<b>5 095 082 864</b>	<b>5 352 310 736</b>	<b>6 112 305 155</b>
04	PARLEMENT	Construction du Nouveau siège de l'Assemblée Nationale		1 500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total PARLEMENT</b>			<b>3 500 000 000</b>	<b>1 500 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
09	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION	Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)		6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
		Projet de réalisation de compagnie type d'incendie et de secours dans les régions administratives du burkina		500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
		Institut national de protection civile		500 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
		Administration du territoire et Gouvernance locale		4 618 853 580	4 190 388 420	5 390 381 444
<b>Total MATD</b>			<b>18 828 523 422</b>	<b>11 618 853 580</b>	<b>14 190 388 420</b>	<b>15 390 381 444</b>
10	MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE	Modernisation et accessibilité de la justice et promotion civique		3 256 968 222	3 771 349 578	4 851 343 300
<b>Total MJDHPC</b>			<b>4 915 573 505</b>	<b>3 256 968 222</b>	<b>3 771 349 578</b>	<b>4 851 343 300</b>
11	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATANTS	Défense nationale		70 817 316 098	80 527 878 996	101 015 748 262
<b>Total MDNAC</b>			<b>68 183 518 000</b>	<b>70 817 316 098</b>	<b>80 527 878 996</b>	<b>101 015 748 262</b>
12	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	Construction de la maison du burkina à Abidjan		2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
		Programme de construction et d'acquisition des ambassades		1 000 000 000	1 000 000 000	1 500 000 000
<b>Total MAECBE</b>			<b>5 687 053</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>3 500 000 000</b>	<b>4 000 000 000</b>
13	MINISTERE DE LA SECURITE	Sécurité Intérieure		10 606 889 463	12 755 860 460	17 767 834 230
<b>Total MSECUC</b>			<b>13 203 565 000</b>	<b>10 606 889 463</b>	<b>12 755 860 460</b>	<b>17 767 834 230</b>
14	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT	gouvernance économique		4 704 509 655	5 447 504 946	10 016 062 853
		FBDES		4 000 000 000	4 000 000 000	4 000 000 000
		FONEPP		6 200 000 000	9 500 000 000	9 600 000 000
		Fonds National de Logement		2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total MINEFID</b>			<b>18 746 720 515</b>	<b>16 904 509 655</b>	<b>20 947 504 946</b>	<b>25 616 062 853</b>
15	MINISTERE DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME	Développement du secteur de la culture et du tourisme		1 628 484 111	1 885 674 789	2 425 671 650
<b>Total MCAT</b>			<b>1 749 344 000</b>	<b>1 628 484 111</b>	<b>1 885 674 789</b>	<b>2 425 671 650</b>
17	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	Gouvernance administrative		1 023 770 716	1 538 077 684	1 800 892 289
<b>Total MFPTPS</b>			<b>1 957 787 000</b>	<b>1 023 770 716</b>	<b>1 538 077 684</b>	<b>1 800 892 289</b>

N° sect°	Ministères	Secteurs concernés	Dotation loi de finances initiale 2018	Enveloppe de référence 2019	Enveloppe de référence 2020	Enveloppe de référence 2021
18	MINISTERE DE LA COMMUNICATION	Information		1 104 713 395	1 147 597 105	1 347 595 361
<b>Total MC</b>			<b>1 749 344 000</b>	<b>1 104 713 395</b>	<b>1 147 597 105</b>	<b>1 347 595 361</b>
20	MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS	Construction d'infrastructures sportives dans le cadre de la Commémoration du 11 décembre		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
		Sport		904 713 395	1 047 597 105	1 347 595 361
<b>Total MSL</b>			<b>2 924 279 000</b>	<b>1 904 713 395</b>	<b>2 047 597 105</b>	<b>2 347 595 361</b>
21	MINISTERE DE LA SANTE	Unité de dialyse		2 500 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000
		Plan de riposte aux épidémies		1 000 000 000	1 500 000 000	2 000 000 000
		Promotion de la santé dans les communes		900 000 000	1 000 000 000	900 000 000
		Agent de santé à base communautaire		3 378 160 000	3 378 160 000	3 378 160 000
		Consolidation filets sociaux		1 000 000 000	2 000 000 000	2 500 000 000
		Autres projets/programmes (y compris le transfert des ressources aux collectivités territoriales)		31 664 968 829	36 665 898 678	47 165 837 636
<b>Total MS</b>			<b>50 329 959 668</b>	<b>40 443 128 829</b>	<b>47 044 058 678</b>	<b>58 443 997 636</b>
22	MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE	Appui groupe vulnérable et action à caractère sociale		500 000 000	700 000 000	1 000 000 000
		Autres projets/programmes		1 684 334 134	1 732 197 330	1 578 076 289
<b>Total MFSNF</b>			<b>3 915 573 505</b>	<b>2 184 334 134</b>	<b>2 432 197 330</b>	<b>2 578 076 289</b>
23	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION	Autres projets/programmes (y compris le montant des ressources à transférer aux collectivités territoriales)		20 446 522 730	23 675 694 575	30 455 655 159
		Incidence financière de la mesure gouvernementale liée au recrutement de 4 200 jeunes		8 000 000 000	8 000 000 000	8 200 000 000
<b>Total MENA</b>			<b>37 428 322 720</b>	<b>28 446 522 730</b>	<b>31 675 694 575</b>	<b>38 655 655 159</b>
24	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique		13 462 135 319	15 588 244 923	20 052 218 972
<b>Total MESRSI</b>			<b>25 697 634 607</b>	<b>13 462 135 319</b>	<b>15 588 244 923</b>	<b>20 052 218 972</b>
25	MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT	Industrie		723 770 716	838 077 684	1 078 076 289
		Artisanat		361 885 358	419 038 842	539 038 144
		Commerce		361 885 358	419 038 842	539 038 144
<b>Total MICA</b>			<b>5 772 835 540</b>	<b>1 447 541 432</b>	<b>1 676 155 368</b>	<b>2 156 152 578</b>
26	MINISTERE DE DES MINES ET DES CARRIERES	Mine		723 770 716	838 077 684	1 078 076 289
<b>Total MMC</b>			<b>4 373 360 000</b>	<b>723 770 716</b>	<b>838 077 684</b>	<b>1 078 076 289</b>
27	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	Agriculture et Autres projets/programmes		42 235 669 756	52 379 855 254	67 379 768 051
		Aménagement hydro-agricole		7 237 707 161	8 380 776 841	10 780 762 888
		Appui à la sécurité alimentaire (SONAGESS)		11 000 000 000	11 000 000 000	11 000 000 000
<b>Total MAAH</b>			<b>88 220 484 635</b>	<b>60 473 376 917</b>	<b>71 760 632 094</b>	<b>89 160 530 939</b>
28	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	Élevage et ressources halieutiques		9 807 093 203	11 355 952 619	14 607 933 713
<b>Total MRAH</b>			<b>30 617 457 185</b>	<b>9 807 093 203</b>	<b>11 355 952 619</b>	<b>14 607 933 713</b>
29	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Autres projets/programmes		1 809 426 790	2 095 194 210	2 695 190 722
		mise en œuvre du plan d'actions des mesures du ministères (construction du siège des eaux		3 000 000 000	2 500 000 000	2 500 000 000

N° sect°	Ministères	Secteurs concernés	Dotation loi de finances initiale 2018	Enveloppe de reference 2019	Enveloppe de reference 2020	Enveloppe de reference 2021
		Traitement et valorisation des déchets plastiques		150 000 000	250 000 000	300 000 000
<b>Total MEEVCC</b>			<b>2 957 786 753</b>	<b>4 959 426 790</b>	<b>4 845 194 210</b>	<b>5 495 190 722</b>
30	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES	Autres projets/programmes		68 939 818 151	86 196 289 805	110 880 146 305
		Construction des infrastructures dans le cadre du 11 décembre		10 000 000 000	10 000 000 000	10 000 000 000
		construction écahneur du Nord (Païement des intérets)		20 774 297 624	20 774 297 624	20 774 297 624
		Travaux HIMO		1 500 000 000	2 500 000 000	3 000 000 000
<b>Total MI</b>			<b>127 639 514 512</b>	<b>101 214 115 775</b>	<b>119 470 587 429</b>	<b>144 654 443 929</b>
31	MINISTERE , DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES	Developpement de l'economie numérique		1 809 426 790	2 095 194 210	2 695 190 722
<b>Total MDENP</b>			<b>3 682 327 625</b>	<b>1 809 426 790</b>	<b>2 095 194 210</b>	<b>2 695 190 722</b>
32	MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE	Sécurisation des titres de transport et Réimmatriculation des véhicules		2 700 000 000	2 500 000 000	2 300 000 000
		Amélioration de la mobilité urbaine et renforcement de la sécurité routière		723 770 716	838 077 684	1 078 076 289
<b>Total MTMUSR</b>			<b>2 832 458 804</b>	<b>3 423 770 716</b>	<b>3 338 077 684</b>	<b>3 378 076 289</b>
37	MINISTERE DE LA JEUNESSE, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLES	Création d'emplois (y compris transfert des ressources aux collectivités)		3 618 853 580	4 190 388 420	5 390 381 444
<b>Total MJFIP</b>			<b>8 588 933 763</b>	<b>3 618 853 580</b>	<b>4 190 388 420</b>	<b>5 390 381 444</b>
38	MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT	Autres projets/programmes		3 039 837 008	3 519 926 273	4 527 920 413
		Construction de logement sociaux dans le cadre du 11 décembre		2 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total MUH</b>			<b>10 746 720 515</b>	<b>5 039 837 008</b>	<b>5 519 926 273</b>	<b>6 527 920 413</b>
42	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	Eau potable et Assainissement (y compris transfert des ressources aux collectivités)		20 069 682 224	30 713 495 783	41 513 432 997
		PN-AEPA		11 000 000 000	7 000 000 000	7 000 000 000
<b>Total MFA</b>			<b>47 232 290 781</b>	<b>31 069 682 224</b>	<b>37 713 495 783</b>	<b>48 513 432 997</b>
43	MINISTERE DE L'ENERGIE	Energie		13 064 061 426	15 127 302 197	19 459 277 013
<b>Total M ENERGIE</b>			<b>40 676 602 899</b>	<b>13 064 061 426</b>	<b>15 127 302 197</b>	<b>19 459 277 013</b>
51	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	Autres projets/programmes		200 000 000	0	0
<b>Total CSC</b>			<b>50 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
52	AUTORITE SUPERIEUR DE CONTRÔLE D'ETAT	Construction nouveau siège		1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
<b>Total ASCE</b>			<b>2 534 136 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>	<b>1 000 000 000</b>
55	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	Construction du siège des Hautes Juridictions du Burkina Faso		3 000 000 000	2 000 000 000	2 000 000 000
<b>Total Conseil Constitutionnel</b>			<b>4 000 000 000</b>	<b>3 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>	<b>2 000 000 000</b>
99	DCIM	Programme spécifique DCIM		3 200 000 000	4 700 000 000	6 000 000 000
		Autres projets/programmes y Contrepartie aux nouveaux projets		34 088 920 810	30 115 751 691	42 111 744 181
<b>Total DCIM</b>			<b>33 755 538 000</b>	<b>37 288 920 810</b>	<b>34 815 751 691</b>	<b>48 111 744 181</b>
	Contrepartie aux projets sur financement extérieurs			69 205 953 858	77 431 289 100	85 174 418 010
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>777 656 250 000</b>	<b>646 237 000 000</b>	<b>716 449 000 000</b>	<b>861 449 000 000</b>